

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 27 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

Étaient présents : PICARD Laurence, FOURNIER Pascal, DELOISY Sophie, BOULVRAIS Daniel, ESMIEU Sarah, BARDET Jean, SAVANNE Gaby, BRUN Matthieu, PERRIN Sylviane, DAMET Eric, MARWANE Mohammed, LIVACHE Alain, ASHFORD Patrick, KIT Michèle, ROMAIN Sonia, CHEVRIER Kevin, THIERRY Pascal, CANALE Aude, THEBAULT Emilie, MARTINAUD Valérie, OUSSELIN Valentin, SABATE-DOMENECH Elianne, JANKLEWICZ Carole

Ont donné procuration : Franck RIESTER donne pouvoir à Laurence PICARD, Xavier PIERRETTE donne pouvoir à Patrick ASHFORD, Milca DEL ZOTTO donne pouvoir à Gaby SAVANNE, Bastien GIBAUT donne pouvoir à Jean BARDET, Coralie CHAMOIS donne pouvoir à Aude CANALE, M'Bama IBRAHIM donne pouvoir à Emilie THEBAULT.

Absents excusés : DIAB Noua, DARRAS Christine, DOZINEL Brigitte, RIESTER Franck, POULMAIRE Bertrand, PIERRETTE Xavier, DEL ZOTTO Milca, GIBAUT Bastien, CHAMOIS Coralie, IBRAHIM M'Bama.

Absents :

Monsieur Valentin OUSSELIN, secrétaire de séance.

Laurence PICARD

Bonsoir, je vous propose que nous commençons par la liste des présents et des pouvoirs. Donc le quorum est atteint. Le secrétaire de séance c'est Valentin Ousselin. Je vous propose de passer à l'adoption du procès verbal de la séance du 13 février.

Y a -t-il des rectificatifs à apporter ? pas de remarques ? On va passer à l'adoption, des votes contre ce PV ? des abstentions ? unanimité. Je vous remercie.

N° 2023-DEL-015 - DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE EGALEMENT ADJOINTE AU MAIRE - INSTALLATION DE CAROLE JANKLEWICZ EN TANT QUE CONSEILLERE MUNICIPALE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question n°1 à l'ordre du jour, il s'agit de la démission d'une conseillère municipale également adjointe au Maire, c'est Claude Lorenter qui m'a informée de sa décision de démissionner de sa fonction d'adjoint au maire de Coulommiers déléguée à l'enfance et l'éducation ainsi que de son poste de conseillère municipale, pour des raisons personnelles et familiales. Cela l'a conduit à faire ce choix qui a été validé par le Préfet.

Donc, aujourd'hui, nous allons procéder à l'installation au sein de l'assemblée municipale de Madame Carole Janklewicz qui vient après le dernier élu de la liste Coulommiers Demain. Donc, Carole bienvenue au sein de notre assemblée, voilà, au sein de ce conseil municipal . Est ce qu'il y a des questions ? des remarques ? non.

Ça se vote ? c'est formel ? non, c'est automatique.

Mme le Maire,

VU le Code Electoral, article L 270 ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2121-4 ;

VU les circulaires des 2.2.1989, du 13.03.2014 et du 24.03.2014 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer un membre du Conseil Municipal suite à la démission de Mme Claude LORENTER en date du 09 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que Mme Carole JANKLEWICZ venant après le dernier élu de la liste «COULOMMIERS DEMAIN » est appelée à occuper la place vacante ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation immédiate de Mme Carole JANKLEWICZ.

DIT que Mme Carole JANKLEWICZ est inscrite au dernier rang du tableau officiel du Conseil Municipal de la ville de Coulommiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

N° 2023-DEL-016 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 6EME ADJOINT

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

La question n°2, c'est l'élection d'un nouvel adjoint suite donc à la démission du 6ème adjoint. La démission de Madame Lorenter. Préalablement à l'élection du nouvel adjoint, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoints, conformément à la délibération de 2020, donc toujours 9 adjoints. Et sur le rang occupé par le nouvel adjoint donc sur le maintien au 6ème rang, qui était le rang de Madame Lorenter. Nous avons 2 assesseurs à désigner qui sont les plus jeunes, qui sont ? Dénoncez vous ! Matthieu et Valentin. Vous êtes assesseurs, Valentin et Matthieu. Donc, le candidat, pour préciser, est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder, et est placé au dernier rang des adjoints, cependant le conseil municipal peut décider qu'il occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, c'est ce que nous venons de vous proposer. L'élection se fait au scrutin secret et nous vous proposons la candidature de Gaby Savanne pour remplacer Claude Lorenter; Y a t-il d'autres candidats ? Madame Canale.

Donc vous avez des petits papiers sur vos tables pour vous permettre de voter. Pensez, pour ceux qui ont des pouvoirs, à voter 2 fois.

(L'assemblée procède au vote, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne- Dépouillement et lecture des bulletins de vote par les assesseurs - Décompte des voix par candidats)

24 Gaby Savanne,

5 Aude Canale.

Et bien Gaby, félicitations ! (applaudissements)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vais te remettre ton écharpe.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-7 et suivants ;

Vu la délibération n°2020-DEL-026 du 23 mai 2020, portant sur le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2020-DEL-027A du 23 mai 2020, portant sur l'élection des adjoints au Maire et le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints lequel la commune a décidé de fixer à neuf le nombre d'adjoints au maire, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T ;

Vu la lettre de démission de Mme LORENTER des fonctions de 6^{ème} adjointe au Maire déléguée à l'Education et Enfance, en date du 09 mars 2023 ;

Considérant la vacance du poste de 6ème Adjoint ;

PROPOSE

Préalablement à l'élection du nouvel adjoint, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer :

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n°2020-DEL-026 ;
- Sur le rang occupé par le nouvel adjoint ;

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs, il s'agit de :

- Valentin OUSSELIN

- Matthieu BRUN

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Sont candidats :

- Gaby SAVANNE

- Aude CANALE

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 29

- majorité absolue : 15

Les candidats ont obtenu :

- Gaby SAVANNE : 24 voix

- Aude CANALE : 5 voix

Madame Gaby SAVANNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 6ème adjointe et a été immédiatement installée au 7ème rang.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

N° 2023-DEL-017 - MODIFICATION DU LIBELLE DE CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

La question n°3 concerne la modification du libellé de certaines commissions municipales qui font l'objet de cette délibération. Donc, Pascal Fournier premier adjoint, finances et transition écologique; Sophie Deloisy, 2ème adjointe Solidarités insertion ;3ème adjoint Daniel Boulvrais Ressources humaines citoyenneté sports ; 4ème adjoint Sarah Esmieu Attractivité, commerces, animations, espaces verts; 5ème adjoint Jean Bardet Culture et patrimoine; 6ème adjointe Gaby Savanne Education et enfance ; 7ème adjoint Matthieu Brun Prévention, sécurité, mobilité, propreté urbaine ; 8ème adjointe Sylviane Perrin Logement, commissions sécurité et accessibilité et 9ème adjoint Eric Damet Travaux voirie bâtiments et commande publique; conseiller délégué Michèle Kit Vie patriotique et jumelage ; Sonia Romain Droit des femmes et de la famille ; Kevin Chevrier Jeunesse. En fonction de ces délégations, de ces quelques modifications de délégations d'adjoint, il nous faut modifier la détermination de la nature des commissions. Donc, nous avons une commission Urbanisme et aménagement, une commission de Transition écologique, une commission Solidarités insertion, une commission Citoyenneté sports, une commission Attractivité, commerce, animation et espaces verts; une commission Culture et patrimoine; une commission Education et enfance; une Commission prévention sécurité mobilité propreté urbaine ; une commission Travaux, commande publique et **voirie**, attention on l'a oublié dans le petit document. Une commission Vie patriotique et jumelage; une commission Jeunesse et enfin une commission Finances, voilà. 12 commissions donc, que je vous propose de créer ces commissions et donc de les modifier comme je viens de vous l'évoquer. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Pas d'abstentions ? Monsieur Thierry ? (M. Thierry : intervention sans micro, inaudible)

Alors, il faut m'écouter ! En fait, par arrêté, j'ai modifié les contenus des délégations des adjoints qui impliquent une modification des commissions. Il y a plus de commissions que d'adjoint. Par exemple, on a une commission, qu'est-ce que je pourrais vous donner, Urbanisme ! (intervention sans micro de M. Thierry, inaudible)

Alors, c'est « Travaux, voirie, bâtiments et commande publique ». J'ai dit attention on a oublié voirie, je vous l'ai dit quand je l'ai lu. C'est ça, donc ça, les commissions, elles ont ces libellés-là. Il y a d'autres questions ? Madame Sabaté.

Elianne SABATE DOMENECH

Oui une petite remarque, je me suis posée la question de savoir si les espaces verts étaient bien ciblés dans la rubrique dans laquelle vous l'aviez mis ? Moi, je l'aurais plutôt vu avec la rubrique écologie ou autre chose, c'est juste une question.

Laurence PICARD

Oui oui, c'est dans l'attractivité, le cadre de vie, voilà.
Ça peut s'expliquer des deux façons voilà.

Elianne SABATE DOMENECH

D'accord merci.

Laurence PICARD

Le service Espaces verts qu'on mobilise beaucoup aussi pour le marché de Noël, pour différentes manifestations en ville, donc c'est vrai que pour nous, on a toujours des sujets qu'on peut mettre d'un côté ou de l'autre. Y a-t-il d'autres questions ? on peut passer au vote ? des abstentions ? des votes contre ? abstentions. Je vous remercie.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-22

VU la délibération 2021 DEL 059 du 27 septembre 2021 approuvant la détermination et la nature des commissions et leur nombre,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la nature des commissions par rapport à la modification des délégations des adjoints au Maire.

PROPOSE :

- de modifier la nature des commissions créées comme suit :

1. Urbanisme et Aménagement
2. **Transition écologique**
3. Solidarités / Insertion
4. Citoyenneté / Sports
5. **Attractivité / Commerce / Animation / Espaces Verts**
6. Culture et Patrimoine
7. Education et Enfance
8. **Prévention / Sécurité / Mobilité / Propreté urbaine**
9. **Travaux / bâtiments / Voirie / Commande publique**
10. Vie patriotique et Jumelage
11. Jeunesse
12. Finances

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de créer les commissions suivantes :

- de modifier la nature des commissions créées comme suit :

1. Urbanisme et Aménagement
2. Transition écologique
3. **Solidarités / Insertion**
4. Citoyenneté / Sports
5. **Attractivité / Commerce / Animation / Espaces Verts**
6. Culture et Patrimoine
7. Education et Enfance
8. **Prévention / Sécurité / Mobilité / Propreté urbaine**
9. **Travaux / bâtiments / Voirie / Commande publique**
10. Vie patriotique et Jumelage
11. Jeunesse
12. Finances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-DEL-018 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA
COMMISSION ATTRACTIVITE / COMMERCE / ANIMATION / ESPACES VERTS

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question suivante : il s'agit de désigner un nouveau délégué au sein de la Commission attractivité, commerce, animation, espaces verts, en remplacement de Gaby Savanne. Il convient de remplacer par un membre de la liste Coulommiers demain donc c'est Valérie Martinaud que nous proposons pour remplacer Gaby Savanne. Des abstentions ? des abstentions et pas de vote contre. Donc la nouvelle liste des membres de cette commission c'est Daniel Boulvrais, Christine Darras, Kevin Chevrier, Valérie Martinaud, Bertrand Poulmaire, Brigitte Dozinél, Coralie Chamois, Emilie Thebault, Aude Canale, Elianne Sabaté Domenech.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 038 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de la Commission ;

Vu la délibération ci-avant, portant sur la modification du libellé de certaines commissions municipales ;

Considérant qu'il convient de remplacer un délégué de la liste « Coulommiers Demain » au sein de cette commission ;

La Commission Attractivité, commerce, animation, espaces verts était composée comme suit :

- Daniel BOULVRAIS
- Christine DARRAS
- Kévin CHEVRIER
- *Gaby SAVANNE*
- Bertrand POULMAIRE
- Brigitte DOZINEL
- Coralie CHAMOIS
- Emilie THEBAULT
- Aude CANALE
- Elianne SABATE DOMENECH

PROPOSE de désigner :

Madame Valérie MARTINAUD pour remplacer Madame Gaby SAVANNE.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

De désigner Madame Valérie MARTINAUD.pour remplacer Madame Gaby SAVANNE.

La nouvelle liste des membres de la Commission Attractivité, commerce, animation, espaces verts est composée comme suit :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Daniel BOULVRAIS
Christine DARRAS
Kévin CHEVRIER
Valérie MARTINAUD
Bertrand POULMAIRE
Brigitte DOZINEL
Coralie CHAMOIS
Emilie THEBAULT
Aude CANALE
Elianne SABATE DOMENECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-019 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION JEUNESSE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question suivante : désignation d'un nouveau membre de la commission jeunesse. Il s'agit de remplacer Claude Lorenter au sein de cette commission jeunesse et nous vous proposons Sonia Romain. Est ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote j'imagine ? des abstentions toujours ? pas de votes contre ? Donc la nouvelle commission jeunesse est composée comme suit Sonia Romain, Sophie Deloisy, Daniel Boulvrais, Valérie Martinaud, Mohammed Marwane, Coralie Chamois, M'bama Ibrahim, Aude Canale, Elianne Sabaté Domenech.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 21 septembre 2020 n°2020 DEL 103 approuvant la désignation des membres du conseil municipal au sein de la commission Jeunesse;

Vu la lettre de démission de son mandat de conseillère municipale et d'adjointe au Maire présentée par Mme Claude LORENTER le 09 mars 2023 ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué pour remplacer Mme LORENTER ;

Les membres du conseil municipal au sein de la commission Jeunesse étaient désignés comme suit :

- Claude LORENTER
- Sophie DELOISY
- Daniel BOULVRAIS
- Valérie MARTINAUD
- Sarah ESMIEU
- Mohammed MARWANE
- Coralie CHAMOIS

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- M'Bama IBRAHIM
- Aude CANALE
- Elianne SABATE DOMENECH (CM 27/06/22)

PROPOSE de désigner : Madame Sonia ROMAIN pour remplacer Mme LORENTER démissionnaire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE : Madame Sonia ROMAIN.

La nouvelle liste de délégués s'établit comme suit :

- Sonia ROMAIN
- Sophie DELOISY
- Daniel BOULVRAIS
- Valérie MARTINAUD
- Sarah ESMIEU
- Mohammed MARWANE
- Coralie CHAMOIS
- M'Bama IBRAHIM
- Aude CANALE
- Elianne SABATE DOMENECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-020 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CAMPUS DE COULOMMIERS

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question suivante, la 6 si je ne me trompe pas. Désignation d'un nouveau délégué du conseil municipal au sein du campus de Coulommiers, 3 délégués avaient été désignés par le conseil municipal du 11 juin 2020. Il s'agit de remplacer Claude Lorenter. Nous vous proposons de remplacer Madame Lorenter par Madame Savanne Gaby, y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Les mêmes ? Merci. Pas de votes contre.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 056 approuvant la désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Campus de Coulommiers ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre de démission de son mandat de conseillère municipale et d'adjointe au Maire présentée par Mme Claude LORENTER le 09 mars 2023 ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué pour remplacer Mme LORENTER ;

Considérant la liste des délégués actuels du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Campus de Coulommiers :

- Claude LORENTER
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

PROPOSE de désigner Mme Gaby SAVANNE en vue de remplacer Mme LORENTER démissionnaire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE : Mme Gaby SAVANNE.

La nouvelle liste de délégués pour le Campus de Coulommiers s'établit comme suit :

- Gaby SAVANNE
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-021 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SAINTE FOY

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Désignation d'un nouveau délégué du conseil municipal au sein de l'établissement d'enseignement privé Sainte Foy, également pour remplacer Madame Lorenter et je vous propose Gaby Savanne, même vote ?
Madame Sabaté.

Elianne SABATE DOMENECH

Oui je voulais savoir exactement à quoi correspondait ce travail au sein de l'Institution Sainte Foy s'il vous plaît ?

Laurence PICARD

C'est la représentation de la commune; C'est représenter la commune au sein de l'institution.

Elianne SABATE DOMENECH

Oui mais pourquoi et dans quelles conditions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

C'est dans le conseil d'administration comme nous sommes dans différentes instances. Vous savez qu'il y a des textes qui font que nous finançons une partie des élèves de Sainte Foy et c'est donc normal que nous soyons au sein du conseil d'administration.

Voilà, on y vote tous les ans.

Alors je ne sais pas si nous sommes passés au vote ? même vote ? même vote.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 059 approuvant la désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein de l'établissement d'enseignement privé Sainte Foy ;

Vu la lettre de démission de son mandat de conseillère municipale et d'adjointe au Maire présentée par Mme Claude LORENTER le 09 mars 2023 ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué pour remplacer Mme LORENTER au sein de l'établissement d'enseignement privé Sainte Foy. ;

PROPOSE de désigner Mme Gaby SAVANNE en vue de remplacer Mme LORENTER démissionnaire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE : Mme Gaby SAVANNE

En tant que délégué au sein de l'établissement d'enseignement privé Sainte Foy.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-022 - DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question 8, désignation de 2 nouveaux délégués au sein du centre communal d'action sociale. Il convient de remplacer Madame Lorenter et Madame Noua Diab qui n'a plus la possibilité d'assister aux réunions. Donc, je vous propose Sylviane Perrin pour remplacer Noua Diab et Gaby Savanne pour remplacer Claude Lorenter. Y a t-il des abstentions ? les mêmes abstentions ? des votes contre ? non. Je vous remercie.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 051 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre de démission de son mandat de conseillère municipale et d'adjointe au Maire présentée par Mme Claude LORENTER le 09 mars 2023 ;

Vu l'impossibilité de Mme Noua DIAB de participer aux réunions.

Considérant qu'il convient de les remplacer en tant que délégués au sein du C.C.A.S. ;

Les délégués du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale étaient désignés comme suit :

- Sophie DELOISY
- Noua DIAB
- Sonia ROMAIN
- Daniel BOULVRAIS
- Claude LORENTER

PROPOSE de désigner :

Mme Sylviane PERRIN

Mme Gaby SAVANNE

pour remplacer Mme LORENTER et Mme DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

Mme Sylviane PERRIN

Mme Gaby SAVANNE

La nouvelle liste des délégués du Conseil municipal au sein du C.C.A.S. est la suivante :

- Sophie DELOISY
- Sonia ROMAIN
- Daniel BOULVRAIS
- Gaby SAVANNE
- Sylviane PERRIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-023 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission transition écologique, en remplacement de Noua Diab, je vous propose Carole Janklewicz. Y a t-il des abstentions ? sans doute, les mêmes ? même vote, pas de votes contre ? je vous remercie.

Mme le Maire,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 035 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de la Commission ;

Vu la délibération ci-avant, portant sur la modification du libellé de certaines commissions municipales ;

Vu l'impossibilité de Mme Noua DIAB de participer aux réunions.

Considérant qu'il convient de la remplacer sein de cette commission ;

La Commission Transition écologique était composée comme suit :

- *Noua DIAB*
- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Bastien GIBAUT
- Matthieu BRUN
- Patrick ASHFORD
- Coralie CHAMOIS
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM
- Elianne SABATE DOMENECH

PROPOSE de désigner :

Mme Carole JANKLEWICZ. pour remplacer Mme Noua DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Mme Carole JANKLEWICZ pour remplacer Mme Noua DIAB.

La nouvelle liste des membres de la Commission Transition écologique est la suivante :

- Carole JANKLEWICZ
- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Bastien GIBAUT
- Matthieu BRUN
- Patrick ASHFORD
- Coralie CHAMOIS
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM
- Elianne SABATE DOMENECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-024 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION SOLIDARITES / INSERTION

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question suivante, désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission solidarités insertion en remplacement de Noua Diab, je vous propose Carole Jankiewicz.

Même vote ? même vote. Je vous remercie.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 27 septembre 2021 n°2021 DEL 061 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de la Commission ;

Vu l'impossibilité de Mme Noua DIAB de participer aux réunions.

Considérant qu'il convient de la remplacer sein de cette commission ;

La Commission Solidarités / Insertion était composée comme suit :

- Christine DARRAS
- Alain LIVACHE
- Sonia ROMAIN
- *Noua DIAB*
- Mohammed MARWANE
- Eric DAMET
- Aude CANALE
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM
- Elianne SABATE DOMENECH

PROPOSE de désigner :

Mme Carole JANKLEWICZ pour remplacer Mme Noua DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Mme Carole JANKLEWICZ pour remplacer Mme Noua DIAB.

La nouvelle liste des membres de la Commission Solidarités / Insertion est la suivante :

- Christine DARRAS
- Alain LIVACHE
- Sonia ROMAIN
- Carole JANKLEWICZ
- Mohammed MARWANE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Eric DAMET
- Aude CANALE
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM
- Elianne SABATE DOMENECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-025 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION HANDICAP

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question 11, désignation d'un nouveau délégué au sein de la Commission handicap en remplacement de Noua Diab, je vous propose Sophie Deloisy.

Même vote j'imagine ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 044 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de cette Commission ;

Vu l'impossibilité de Mme Noua DIAB de participer aux réunions.

Considérant qu'il convient de la remplacer sein de cette commission ;

Considérant que la Commission Handicap est composée comme suit :

- Laurence PICARD, Président de Droit
- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- *Noua DIAB*
- Elianne SABATE DOMENECH

PROPOSE de désigner :

Mme Sophie DELOISY pour remplacer Mme Noua DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Désigne : Mme Sophie DELOISY pour remplacer Mme Noua DIAB.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La nouvelle Commission Handicap est composée comme suit :

- Laurence PICARD, Président de Droit
- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- Sophie DELOISY
- Elianne SABATE DOMENECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-026 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION PREVENTION / SECURITE / MOBILITE / PROPRETE URBAINE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Nous passons à la suivante, la question 12, désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission prévention sécurité mobilité propreté urbaine, il s'agit de remplacer Noua Diab, je vous propose Carole Jankiewicz. Même votes ? Même vote. Merci.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 041 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de cette Commission ;

Vu la délibération ci-avant, portant sur la modification du libellé de certaines commissions municipales ;

Vu l'impossibilité de Mme Noua DIAB de participer aux réunions.

Considérant qu'il convient de la remplacer sein de cette commission ;

La Commission Prévention / Sécurité / Mobilité / Propreté urbaine est composée comme suit :

- Pascal FOURNIER
- Kévin CHEVRIER
- Alain LIVACHE
- *Noua DIAB*
- Mohamed MARWANE
- Sonia ROMAIN
- Emilie THEBAULT
- Pascal THIERRY
- Aude CANALE

PROPOSE de désigner :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Carole JANKLEWICZ pour remplacer Mme Noua DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Désigne : Mme Carole JANKLEWICZ pour remplacer Mme Noua DIAB.

La nouvelle liste des membres de la Commission Transition écologique (Environnement, eau, assainissement, Géothermie) est la suivante :

La Commission Prévention / Sécurité / Mobilité / Propreté urbaine est composée comme suit :

- Pascal FOURNIER
- Kévin CHEVRIER
- Alain LIVACHE
- Mohamed MARWANE
- Sonia ROMAIN
- Emilie THEBAULT
- Pascal THIERRY
- Aude CANALE
- Carole JANKLEWICZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-027 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION TRAVAUX, BATIMENTS, VOIRIE, COMMANDE PUBLIQUE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question 13, désignation d'un délégué, nouveau, au sein de la commission travaux, voirie, bâtiments, commande publique, en remplacement de Noua Diab, je vous propose Daniel Boulvrais. Même vote ?

Nous passons à la question suivante, je vous remercie.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 043 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de cette Commission ;

Vu la délibération ci-avant, portant sur la modification du libellé de certaines commissions municipales ;

Vu l'impossibilité de Mme Noua DIAB de participer aux réunions.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il convient de la remplacer sein de cette commission ;

La Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Commande publique est composée comme suit :

- Bertrand POULMAIRE
- Sophie DELOISY
- Xavier PIERRETTE
- *Noua DIAB*
- Sylviane PERRIN
- Pascal FOURNIER
- Emilie THEBAULT
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM

PROPOSE de désigner :

M. Daniel BOULVRAIS pour remplacer Mme Noua DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Désigne : M. Daniel BOULVRAIS pour remplacer Mme Noua DIAB.

La nouvelle Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Commande publique est composée comme suit:

- Daniel BOULVRAIS
- Bertrand POULMAIRE
- Sophie DELOISY
- Xavier PIERRETTE
- Sylviane PERRIN
- Pascal FOURNIER
- Emilie THEBAULT
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-028 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE ET DES FETES

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Désignation d'un nouveau délégué au sein du comité de jumelage et des fêtes. En remplacement de Noua Diab, c'est Carole Janklewicz que je vous propose d'installer dans cette commission. Même vote ? j'imagine, toujours ? je vous remercie.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 11 juin 2020 n°2020 DEL 054 approuvant la désignation des délégués du conseil municipal au sein de cette Commission ;

Vu l'impossibilité de Mme Noua DIAB de participer aux réunions.

Considérant qu'il convient de la remplacer sein de cette commission ;

Considérant que les membres du Comité de Jumelage et des Fêtes ont été désignés comme suit :

Le Maire Président de droit

- Laurence PICARD, Présidente de droit

le Vice- Président

- Michèle KIT

7 représentants désignés par le conseil

- Sarah ESMIEU
- *Noua DIAB*
- Daniel BOULVRAIS
- Jean BARDET
- Sonia ROMAIN
- Valérie MARTINAUD
- Valentin OUSSELIN

PROPOSE de désigner :

Mme Carole JANKLEWICZ pour remplacer Mme Noua DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Désigne Mme Carole JANKLEWICZ pour remplacer Mme Noua DIAB.

La nouvelle composition du Comité de Jumelage et des Fêtes est la suivante :

Le Maire Président de droit

- Laurence PICARD, Présidente de droit

le Vice- Président

- Michèle KIT

7 représentants désignés par le conseil

- Sarah ESMIEU
- Carole JANKLEWICZ
- Daniel BOULVRAIS
- Jean BARDET
- Sonia ROMAIN
- Valérie MARTINAUD
- Valentin OUSSELIN

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-029 - CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DIT LE NID A LONGCHAUMOIS

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

La question 15, cession de l'ensemble immobilier Le Nid à Longchaumoises. Alors vous le savez, depuis plusieurs mois, Madame Sandrine T-Danis travaille sur un projet d'acquisition de l'ensemble immobilier le Nid à Longchaumoises. Cet ensemble est réparti sur 3 parcelles à la section ZT parcelle 9 (2300 m²) un bâtiment principal sur 4 niveaux. Un chalet en bois destiné au stockage de petit matériel. Section ZH la parcelle 51, 1080 m² avec un bâtiment annexe sur 2 niveaux dans une cour clôturée, et, un garage destiné au stockage du matériel d'entretien, et, dans la section ZI la parcelle 27 (8050 m²) une parcelle de terrain partiellement boisée. Le projet consiste en la poursuite d'un centre d'accueil et d'hébergement : accueil de comités d'entreprise, de stages aux thématiques diverses, de résidences d'artistes et de colloques. Il est donc proposé au conseil municipal de vendre l'ensemble immobilier au prix de 306000 euros. Il est précisé qu'il a été accepté de faire donation de l'ensemble mobilier, chambres, cuisine, vaisselle, linge. En revanche, les matériels comme le minibus, les vélos, les jeux en bois, quelques équipements de la laverie seront récupérés par Coulommiers. Donc on vous propose, aujourd'hui, de m'autoriser à signer l'acte de vente sous réserve, bien sûr, que les prêts soient obtenus. Des remarques ? Monsieur Thierry.

Pascal THIERRY

Il y a deux ans, lors du CM du 21 avril 2021, vous nous annonciez votre intention de vendre le « Nid » de Longchaumoises, soit juste une année après les élections municipales de 2020.

Votre liste n'arrivait pas au pouvoir sans ignorer tous les arguments que vous avanciez pour justifier votre décision. Vous parliez de coût de fonctionnement trop important pour trop peu d'enfants concernés avec des enseignants non motivés. Mais rien dans votre programme électoral ne laissait présager cette orientation sortie du chapeau.

Personnellement, j'ai immédiatement interrogé le collègue absent RIESTER - absent, sauf pour être sur une photo - puisqu'il était votre tête de liste et comme chacun le sait celui qui tire les ficelles politique de notre territoire. Je n'ai reçu aucune réponse de sa part et je ne pense pas qu'il se soit exprimé publiquement sur le sujet. Je considère donc que vous avez trompé les électeurs Columériens et je formule le vœu qu'ils s'en souviennent le moment venu pour vous sanctionner démocratiquement.

Le «Nid» de Longchaumoises était un lieu d'apprentissage pour beaucoup de Columériens ; c'était un espace d'Éducation, de découverte de la vie en communauté, de découverte d'activités sportives pour nos jeunes, un lieu de loisirs et de convivialité pour tous les âges puisque nos anciens pouvaient également s'y rendre.

Pendant plusieurs décennies, la commune a investi dans ce centre d'éducation et de loisirs. Je me souviens avoir discuté longuement avec Robert ELVERT, Maire Divers-Droite, qui connaissait l'importance de l'apprentissage dispensé à nos jeunes qui passaient à Longchaumoises. Je crois d'ailleurs qu'il en était très fier. Avec la disparition de l'A.C.V.L. et maintenant avec la vente du

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

« Nid », vous mettez fin à une période durant laquelle notre collectivité locale portait une philosophie de partage collectif avec l'objectif d'éduquer au mieux ses enfants et ses concitoyens. Vous êtes des Libéraux et vous portez dans votre A.D.N. politique une approche individualiste. Vous manquez d'humanisme et votre gestion économique, toujours à court terme, se révèle catastrophique pour le bien être commun de notre société. Comme nous le voyons régulièrement au sein de ce Conseil Municipal vos orientations politiques sont axées vers les moyens de répression plutôt que vers ceux de l'Éducation.

Sur la forme, la délibération qui est proposée me paraît incomplète puisqu'elle ne nous indique pas le nom de l'acheteur; « SCI représentée par Sandrine T-DANIS » n'est guère clair et précis. Sur internet, j'ai trouvé une personne du nom de «Sandrine TANGUAY DANIS», professeur d'Aïkido à Longchaumois qui avait auparavant trois sociétés aujourd'hui fermées et qui était la directrice de l'A.C.V.L. – C.V. disponible sur LinkedIn. S'agit-il de cette personne ?

Enfin, la vente est consentie au prix de 306 000 €. Or, il me semble que notre ex-adjointe démissionnaire, Mme Claude LORENT, nous avait parlé d'une estimation domaniale plus importante. La délibération qui nous est proposée ne me semble pas justifier des caractéristiques essentielles motivant la vente. Donc je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi vous le vendez à 306 000 ?

Laurence PICARD

Alors M. Thierry, vous avez fait une brillante contre-enquête. Mme Sandrine T-DANIS souhaite qu'on l'appelle dorénavant comme cela. C'est comme ça qu'elle signe. Elle ne veut pas s'appeler TANGUAY, elle s'appelle T-DANIS. Loin de nous l'idée de cacher son nom, elle souhaite qu'on l'appelle comme ça donc ça, ça la regarde et nous on respecte ça. Je suis comme vous, ça me paraît bizarre mais ça la regarde.

Pascal THIERRY

Mais Madame sur la délibération, au moins, on pouvait l'identifier et d'autre part, vous vendez à une SCI, une SCI c'est une personne morale !

Laurence PICARD

Elle s'appelle Mme T-Danis, elle a créé une SCI, moi je veux bien que vous cherchiez à couper les cheveux en quatre !

Pascal THIERRY

Mais Madame j'ai cherché même sur le registre, le greffe, il n'y a pas de SCI !

Laurence PICARD

Maintenant, moi ce que je peux vous dire concernant tout cela, je me souviens très bien que vous aviez pris violemment la défense de cette dame et aujourd'hui, vous nous accusez d'avoir fait un geste, que nous sommes en droit de faire ! Le prix de l'évaluation des Domaines moins 10 % afin qu'elle puisse monter son projet et qu'elle puisse le financer. Donc, il faut savoir ! Nous on fait un geste pour que cette femme puisse monter un projet qui lui tenait à cœur ! Donc, maintenant vous m'accusez de favoritisme, tout cela n'est pas très productif. Je n'ai pas grand chose à rajouter là-dessus. Je ne sais pas où vous allez chercher les complications mais au moins, nous, nous nous réjouissons que Mme Tanguay puisse aboutir et je croise les doigts pour qu'elle puisse avoir ses prêts.

Mme Canale.

Aude CANALE

Oui, moi je voulais savoir, parce que vous avez fait l'énumération d'un certain nombre d'activités qu'allait proposer cette personne au niveau du Nid. Des idées d'ailleurs, qui étaient intéressantes,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ce qui aurait pu être développé avant que Coulommiers ne décide de fermer et de vendre ce site. Moi, je voulais savoir s'il y aurait possibilité de travailler avec cette personne au niveau de la ville après ?

Laurence PICARD

Oui pourquoi pas, on n'est pas fermé à ça.

Aude CANALE

D'accord, donc vous avez un outil que vous vendez à une personne et ensuite vous allez (interrompue)

Laurence PICARD

Mais non mais pour les Columériens , nous on reliera sa communication, si elle veut faire des offres et que des Columériens veulent y aller , en fonction de ce qu'elle propose, ce qui n'est pas ce que proposait la ville, c'est autre chose, hein, c'est pas le même projet. Mais c'est son projet, c'est un projet associatif qu'elle porte sur le territoire. Moi je ne lui ai pas demandé des comptes , parce qu'elle n'a pas à m'en rendre sur ce qu'elle veut faire de ce bien. En revanche, elle veut l'acquérir. On met un maximum de chances de son côté, de pouvoir mener son projet à bien. ça me semble la moindre des choses qu'on puisse faire, c'est ce qu'on fait ! Maintenant si vous nous reprochez de lui vendre moins cher que le prix des Domaines, c'est votre problème mais il faut savoir, vous avez des, comment dire, des indignations à géométrie variable ! un jour vous vous indignez qu'on la maltraite, un jour vous vous indignez qu'on la traite trop bien ! hein, faut savoir, voilà ! Si tout se termine comme ça, moi je serais très heureuse de l'évolution du sujet.

Aude CANALE

Non, non, mais attendez, je n'ai pas fini. Ce qui me dérange dans l'histoire, c'est que, en fait, au Conseil Communautaire on a parlé de faire des économies, que voilà il y avait des problèmes financiers, il fallait trouver des économies etc. Là, on avait un outil qui vous coûtait , combien Pascal ? 60000 ? par an.

Laurence PICARD

450 000 !

Aude CANALE

Non ?

Laurence PICARD

Mais si !

Aude CANALE

450 000/an, d'accord, mais c'était un bien communal. C'était un bien dont tout le monde pouvait profiter. Là, ce qui me fait rire dans ce que vous dites, c'est que vous dites que cette personne va pouvoir communiquer sur ses prestations. C'est ce que vous avez dit ? Ce qui est quand même assez cocasse, c'est que cette personne nous a quand même clairement dit qu'elle a, plusieurs fois, tenté de communiquer justement sur d'autres animations, d'autres choses au niveau de la mairie et qu'elle n'a jamais eu la possibilité de le faire.

Laurence PICARD

Mais parce qu'elle n'avait pas de projet à terme, voilà, elle était logée gracieusement, je crois que c'est ça, dans le site et qu'il n'y avait pas de raison qu'elle investisse le site avant qu'elle ait pu l'acquérir et monter son projet.

Aude CANALE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous parle en tant que Directrice Mme Picard.

Laurence PICARD

Ah en tant que Directrice, je croyais que vous parliez depuis qu'on avait arrêté.

Aude CANALE

C'est à dire quand elle était Directrice, qu'on a reproché, en tout cas dans les débats qu'il y a pu avoir, vous avez reproché que c'était pas assez attractif, que les gens finalement ne regardaient pas les séjours etc.

Laurence PICARD

Ce n'est pas à elle qu'on le reprochait, c'est une réalité.

Aude CANALE

Non ce n'était pas à elle que vous reprochiez mais en fait ce qui nous a été rapporté c'est qu'il y avait, quand même, un empêchement pour elle, de transmettre un certain nombre de choses pour que les gens puissent savoir qu'est ce qui se passait à Longchaumois, qu'est ce qu'on pouvait faire etc...

Laurence PICARD

Ah vous êtes mal informés.

Aude CANALE

ah ben écoutez, je ne sais pas, il y a peut-être des gens qui parlent quand on s'adresse à eux, je ne sais pas.

Laurence PICARD

On vous a déjà, il y a 2 ans, fournit les preuves de tout ce qu'on faisait pour communiquer sur ces sujets, à Coulommiers, auprès des Columériens, aux alentours, dans les communes environnantes, mais sans succès ! voilà, avec toujours cette charge de 450000 euros de fonctionnement par an, qui n'a pas due s'arranger avec le renchérissement des coûts de fonctionnement et d'énergies de ces bâtiments, voilà ! Je pense qu'on a, au contraire, bien fait de s'en séparer et si il retrouve une vie avec quelqu'un qui a envie de le faire vivre sur le terrain, localement, bah tant mieux! Tant mieux, parfait !

Pascal THIERRY

Mais Mme Picard, tout ça, vous êtes en train de nous expliquer ce que vous voulez, simplement, il y a eu des élections en 2020 ! En 2020, vous saviez où vous alliez ! Les 450000 euros, vous ne les avez pas découvert en 2021 ?

Laurence PICARD

Ah c'est quand on commence à regarder l'influence des sujets covid, de tout ce que nous avons vécu en début de mandat et encore aujourd'hui vous allez le voir dans le budget, en terme de fonctionnement, ça se dégrade d'année en année. Et nos difficultés sont toujours plus importantes. Oui, bien sûr c'est compliqué !

Pascal THIERRY

Bien sûr, Madame, parce que c'est la philosophie politique du moment.

Laurence PICARD

Et parce que nous avons des projets d'investissement important, nous avons besoin de faire des choix et nous avons, en connaissance de cause, fait ce choix de nous séparer du Nid. Voilà, mais ça fait 2 ans qu'on l'explique, c'est plus à démontrer.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Non mais Madame Picard, est-ce l'on pourrait savoir combien, à travers des décennies, on peut dire sur les 20 dernières années, combien la commune a investi à Longchaumois ?

Laurence PICARD

Mais on vous a déjà tout fourni ! il y a 2 ans ! quand on a décidé de vendre. Comme vous êtes toujours un petit peu comme ça, vous avez déjà posé ces questions et on a déjà répondu Monsieur Thierry, refaites votre contre-enquête en reprenant vos dossiers. On a déjà fourni tous les documents.

Pascal THIERRY

En prévision de ce soir, j'ai relu toutes les délibérations.

Laurence PICARD

Vous avez vraiment du temps ! parfait est ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame Sabaté.

Elianne SABATE DOMENECH

Merci, je suis désolée, en 2020 je n'étais pas au Conseil donc il y a beaucoup de choses qui me sont inconnues. Néanmoins, sur ce sujet, j'ai deux interrogations notamment à savoir le prix ? est ce qu'il est vraiment vendu au prix réel du marché ? parce que je me suis renseignée aussi.

Laurence PICARD

Je viens de vous le dire, nous, collectivité, quand nous vendons, nous ne fixons pas un prix, nous sommes obligés de demander aux Domaines. Les domaines nous ont fixé le prix, on l'a même transmis à Monsieur Thierry qui l'a demandé. Et nous pouvons appliquer une réduction de 10 % pour vendre. Voilà, c'est une latitude que nous avons de le vendre 10% moins cher.

Elianne SABATE DOMENECH

Cette latitude n'est pas toujours autorisée et accepté aussi par le Domaine, il faut le savoir également.

Laurence PICARD

Ecoutez, on pratique comme ça, on n'a jamais eu de problèmes. On peut faire soit 10 % au dessus, soit 10 % au dessous. C'est une marge que les collectivités ont. Et nous, on n'a jamais eu de remarques de quelque contrôle que ce soit.

Elianne SABATE DOMENECH

Et autre question, je suis un petit peu surprise que cette institution qui a perduré pendant plusieurs générations, Longchaumois, tout d'un coup, on ne peut plus rien faire ?

Laurence PICARD

Ecoutez, on en a déjà beaucoup débattu, les parents ont moins envie que les enfants partent en colonie de vacances, c'est une réalité . Donc on leur fait des offres, ils n'ont pas envie non plus, les enseignants, d'aller tout le temps au même endroit à Longchaumois, pendant 20 ans de suite, ça ne leur dit rien ! Les enfants changent mais les enseignants, ils sont toujours là donc ils sont moins motivés. En revanche depuis qu'on leur fait une offre de courts séjours ou de moyens séjours, il y a 3 jours ou une semaine, avec des choix à la mer, à la campagne, etc. Ils sont satisfaits et beaucoup plus moteurs pour emmener les enfants quelques jours hors de Coulommiers.

Elianne SABATE DOMENECH

Je suis tout à fait réceptive à vos arguments, tout à fait d'accord avec vous mais il y a une frange de population qui a été complètement mise de côté, c'est les personnes âgées.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Non, non, non mais non.

Elianne SABATE DOMENECH

Je vous cite des exemples, il y a des personnes âgées qui regrettent que cette structure n'existe plus.

Sophie DELOISY

Pour les personnes âgées, au niveau du CCAS, on a arrêté bien avant 2020 parce qu'on avait eu des difficultés pour certaines qui étaient accompagnées et qui avaient des soins. Longchaumoises était un bâtiment qui ne correspondait plus déjà, il fallait des chambres au rez-de-chaussée et assez nombreuses, c'était pas le cas. Et, ensuite, certains étaient suivis et avaient besoin d'une infirmière, là-bas, aussi, c'est difficile à trouver. Et donc, nous avons un public qui n'y trouvait plus sa place pour pouvoir passer un séjour agréable.

Elianne SABATE DOMENECH

Alors j'entends bien, mais toute la population n'est pas dans cette axe de dépendance, il faut le savoir aussi. Il y a beaucoup de gens, en plus avec l'époque que nous vivons, je pense que si la structure de Longchaumoises avait été gardée, ça permettrait aussi d'aider les familles, parce que je crois qu'on se prépare à une période difficile.

Sophie DELOISY

En tout cas pour les aînés, le retour qu'on avait et pour avoir eu des séjours assez difficiles parce que, avec des personnes hospitalisées, je peux vous dire qu'ils ne correspondaient plus à la demande.

Elianne SABATE DOMENECH

Ça c'est un débat pour l'accessibilité des personnes qui viennent là-bas, pas pour des personnes en bonne santé, qui ne sont pas dépendantes.

Laurence PICARD

Alors c'était ouvert aux Columériens. Il y a très peu de Columériens qui y allaient et c'était toujours les mêmes. Excusez-moi mais j'ai pris du temps à passer, toutes les années, le nom des gens en revue et c'était des personnels communaux à la retraite, des gens qui connaissaient et qui revenaient tous les ans, toujours les mêmes. Ceux qui vieillissaient c'était pas adapté pour eux. J'ai reçu beaucoup de gens à ce sujet, qui venaient demander des explications et aujourd'hui les propositions qu'on leur fait leur conviennent mieux. Je vous assure c'est pour ça que je suis complètement à l'aise avec ça. Vraiment il y a pas de sujet, c'était la bonne idée.

Elianne SABATE DOMENECH

J'ai beaucoup de familles autour de moi, des gens qui m'interpellent en me disant pourquoi Longchaumoises n'existe plus. Parce qu'à l'heure actuelle, je le répète, il y a des difficultés et des familles qui seraient bien contentes de trouver Longchaumoises. Donc, c'est une structure qui va manquer.

Laurence PICARD

Il y a des offres donc je ne sais pas comment c'est possible.

On n'a pas voté.

Monsieur Thierry.

Pascal THIERRY

Madame Picard, déjà vous avez beaucoup de temps pour pointer déjà les gens mais d'autre part, à Longchaumoises, je l'ai déjà dit mais il me semble qu'on a une communauté de 93000 habitants ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Mais on l'a déjà fait ! pendant 6 mois, il y a 2 ans ! J'ai l'impression, moi ça me gêne un peu de me répéter, vous pas ! mais moi oui !

Est ce qu'on peut passer au vote sur ce sujet ? y a t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Mme le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'acceptation de l'offre d'achat présentée par la SCI représentée par Sandrine T DANIS en date du 13 mars 2023

CONSIDERANT le projet présenté par le repreneur,

PROPOSE

- de vendre à la SCI représentée par Sandrine T-DANIS ou toute personne qui se substituerait l'ensemble immobilier dit le Nid situé sur les parcelles cadastrées sections ZT Parcelle 9, ZH parcelle 51 et ZI parcelle 27 d'une surface totale de 11 430 m2 au prix de 306 000€
- de dire qu'il sera fait donation des équipements mobiliers (lits, tables, vaisselle, équipements de cuisine).
- d'autoriser Mme le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres GRAELING, notaire à Coulommiers.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- de vendre à la SCI représentée par Sandrine T-DANIS ou toute personne qui se substituerait l'ensemble immobilier dit le Nid situé sur les parcelles cadastrées sections ZT Parcelle 9, ZH parcelle 51 et ZI parcelle 27 d'une surface totale de 11 430 m2 au prix de 306 000€
- de dire qu'il sera fait donation des équipements mobiliers (lit, tables, vaisselle, équipements de cuisine).
- d'autoriser Mme le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres GRAELING, notaire à Coulommiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 23 voix pour et 5 voix contre (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM), et 1 abstention (Elianne SABATE-DOMENECH) .

N° 2023-DEL-030 - COMPLÉMENT À L'AVENANT AU PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DU FAC (FONDS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL DU DÉPARTEMENT)

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question suivante, la question 16. Alors, décidément on va se répéter parce que c'est une délibération que nous avons déjà prise : Programme d'actions au titre du fonds d'aménagement communal du Département. Le Département on la voté la dernière fois mais il nous manquait, dans

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le calendrier des projets, le coût estimé de la réhabilitation et de la rénovation des rues commerçantes en centre ville. Vous savez que pour des questions de calendrier, nous avons switché 2 opérations : l'amélioration et l'accessibilité du centre ville avec le pôle Gare. Les travaux du pôle Gare qui avancent mais qui ne seront pas terminés à la fin de ce contrat. Et, en revanche on peut commencer, on l'espère sans trop tarder, la réhabilitation et la rénovation des rues piétonnes, des rues commerçantes du centre-ville. Donc il manquait le coût estimé ce qu'on vous propose de compléter par ce nouveau tableau que nous adresserons au Conseil Départemental. Est ce qu'il y a des questions ? pas de questions. Des abstentions ? des votes contre ? des abstentions.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la politique contractuelle déployée par le Département de Seine-et-Marne et le dispositif Fonds d'Aménagement Communal (FAC), à destination des communes de plus de 2 000 habitants,

VU la séance de l'Assemblée Départementale du 14 juin 2019, adoptant le règlement d'un nouveau dispositif en faveur des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC), complété lors de la séance de l'Assemblée Départementale du 24 septembre 2020,

VU la délibération n°2019-DEL-118 en date du 9 décembre 2019, confirmant la candidature de la Ville de Coulommiers à un Fonds d'Aménagement Communal,

VU la validation de cette candidature par le Département de Seine-et-Marne, en Comité de pilotage, le 22 janvier 2020,

VU la délibération n°2020-DEL-116 du 21 septembre 2020, relative à la validation du programme d'actions prévisionnel et la délibération n°2023-DEL-006 du 13 février 2023, modifiant ce programme,

CONSIDÉRANT la volonté du Département de Seine-et-Marne d'être un partenaire privilégié pour accompagner les communes et les EPCI dans la mise en œuvre de leurs projets,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de Coulommiers de modifier le programme d'actions prévisionnel,

PROPOSE

- de valider la modification du programme d'actions, initialement proposé dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal (FAC), selon le tableau ci-dessous :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Coulommiers
- Modification du programme d'actions – Avenant n°1 -

Montant total de l'enveloppe pour 3 ans : 1 100 000,00 €

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
PROGRAMMATION COMMUNE DE COULOMMIERS			
Amélioration de l'accessibilité du centre-ville (phase 1) : Parking des Coupes-Oreilles	2020-2023	725 475,00 €	57 832,50 €
Amélioration de l'accessibilité du centre-ville (phase 2) : Pole Gare	2020-2023	850 168,00 €	
Amélioration de l'accessibilité du centre-ville (phase 2) : Réhabilitation et rénovation de rues commerçantes en centre-ville	2023-2024	950 000,00 €	340 067,20 €
Acquisition des locaux de l'ancienne Banque de France	2020	1 300 000,00 €	520 000,00 €
Réhabilitation des locaux de l'ancienne Banque de France	2021	500 000,00 €	182 100,30 €
TOTAL ENVELOPPE COULOMMIERS AFFECTEE			1 100 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE COULOMMIERS ACCORDEE			1 100 000,00 €

- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à signer tout document afférant à cette démarche.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- de valider la modification du programme d'actions, initialement proposé dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal (FAC), selon le tableau ci-dessous :

Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Coulommiers
- Modification du programme d'actions – Avenant n°1 -

Montant total de l'enveloppe pour 3 ans : 1 100 000,00 €

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
PROGRAMMATION COMMUNE DE COULOMMIERS			
Amélioration de l'accessibilité du centre-ville (phase 1) : Parking des Coupes-Oreilles	2020-2023	725 475,00 €	57 832,50 €
Amélioration de l'accessibilité du centre-ville (phase 2) : Pole Gare	2020-2023	850 168,00 €	

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amélioration de l'accessibilité du centre-ville (phase 2) : Réhabilitation et rénovation de rues commerçantes en centre-ville	2023-2024	950 000,00 €	340 067,20 €
Acquisition des locaux de l'ancienne Banque de France	2020	1 300 000,00 €	520 000,00 €
Réhabilitation des locaux de l'ancienne Banque de France	2021	500 000,00 €	182 100,30 €
TOTAL ENVELOPPE COULOMMIERS AFFECTEE			1 100 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE COULOMMIERS ACCORDEE			1 100 000,00 €

- d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférant à cette démarche.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-031 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE SOUTIEN À LA RECONQUÊTE DES FRICHES FRANCILIENNES

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Ensuite, question 17 et 18, ce sont 2 demandes de subventions pour des friches. Alors une première demande au titre du dispositif régional qui s'appelle "reconquérir les friches franciliennes". Donc c'est un appel à manifestation d'intérêt de la région qui permet d'accompagner les collectivités qui ont des friches sur leur territoire et qui souhaite donner une nouvelle vie à des espaces, aujourd'hui, délaissés. Avec l'objectif, bien sûr, de contenir l'étalement urbain et d'améliorer le cadre de vie des Franciliens. Voilà, alors Coulommiers souhaite engager une réflexion sur le devenir des anciens bâtiments du Sdis et du centre technique municipal et une opération de requalification et de valorisation pour être éligible dans le cadre de cette mesure régionale. Donc, on vous propose de solliciter l'accompagnement financier, au taux maximum, au titre de ce dispositif régional de soutien à la reconquête des friches franciliennes pour ce projet d'aménagement.

Et la 2ème délibération, mais on les votera séparément, c'est le même sujet mais il s'agit de la subvention Etat au titre du Fonds Vert, mesure pour le recyclage foncier; Là, également, c'est le constat que les friches représentent un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire zéro artificialisation nette. La réutilisation de friches s'accompagne souvent d'un surcoût lié à des opérations de démolition, de dépollution ou encore de restructuration lourde entraînant également des délais plus longs et des risques plus importants voire des blocages d'opération. Le soutien de l'Etat peut être apporté, via un fonds spécifique, un fonds friches, qui est déployé sur le territoire français dans le cadre de "France relance". En raison de la réflexion dont je viens de vous parler sur le devenir des anciens bâtiments du Sdis et du centre technique municipal, nous vous proposons de solliciter un accompagnement financier au taux maximum, dans le cadre de cette mesure de recyclage foncier inscrit dans le Fonds Vert qui s'appelait avant Fonds Friches dont nous avons déjà bénéficié pour une autre opération. Donc sur ces 2 questions, est-ce qu'il y a des interrogations, des remarques ? Madame Sabaté.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elianne SABATE DOMENECH

Je voudrais dire simplement que sous la première mandature Monsieur Franck Riester, j'étais là, et on avait évoqué avec l'équipe précédente les bâtiments à l'abandon notamment dans la rue Ménager à Coulommiers. J'y suis passée dernièrement, c'est toujours en friches, c'est toujours à l'abandon.

Laurence PICARD

Non, alors nous sommes intervenus, c'est un bien sans maître dans la rue Ménager ? parce qu'il y avait un bien sans maître dans la rue Ménager. Ah c'est l'usine, ok, Je ne voyais pas de quel projet vous parliez, le projet qui a été présenté, qui a obtenu un permis, qui a été attaqué par un riverain et, là, ils ont abouti je crois à une entente donc le projet devrait bientôt sortir. Il a été validé, ce sont des logements, des logements en centre ville. C'est privé, il nous tarde que ça sorte quand même parce que ça améliorera bien le secteur.

Elianne SABATE DOMENECH

Et pour les 2 éléments dont vous parlez, notamment le SDIS et le centre technique, vous avez des projections à faire là-dessus ?

Laurence PICARD

Pour l'instant, on ne peut pas y faire de logements, ça on est sûr de ça parce qu'on est sous le régime d'un plan de prévention des risques inondations donc qui ne permet que de faire des services, des bureaux ou services. Donc pour l'instant, on regarde dans quelle mesure on est en capacité d'obtenir des financements pour la démolition, parce que de toute façon il faudra le démolir. Y faire des travaux de réhabilitation à l'intérieur du cadre actuel serait très compliqué et la réflexion n'est pas avancée plus que ça pour l'instant. Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Thebault.

Emilie THEBAULT

J'avais une question justement sur le Fonds Friches et l'aménagement de l'entrepôt des services techniques, boulevard de la Marne, j'ai pas eu le nom de l'entreprises qui va louer les locaux ?

Laurence PICARD

Voilà, SPS AMCOR qui est en face.

Laurence PICARD

Monsieur Thierry.

Pascal THIERRY

Oui, Madame le Maire, ce projet là, des friches, reconquérir les friches pourquoi pas, maintenant on aimerait avoir quand même plus de détails. Là, vous venez de nous dire que ce sont des bureaux, c'est une information ?

Laurence PICARD

Non, la seule possibilité c'est du service ou des bureaux maintenant vous dire ce que cela sera après la démolition, je n'en sais rien. Parce que voilà, c'est juste que ce terrain, on pourra le valoriser que quand il sera démoli. Et, puis c'était pas dans notre programme.

Pascal THIERRY

Oui c'est vrai, à part l'avenue Victor Hugo qui était dans votre programme.

Laurence PICARD

Même quand c'est pas dans notre programme, il faut bien qu'on fasse quand même des choses dans notre mandat.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Dans votre programme, il y avait l'avenue Victor Hugo !

Laurence PICARD

Oui, c'est toujours dans notre programme, on y travaille.

Pascal THIERRY

D'ailleurs dans l'avenue Victor Hugo, vous avez un trou là, qui est en train de se creuser bientôt il va y avoir un gros affaissement. Mais vous nous demandez l'autorisation d'aller chercher des subventions sur un projet qu'on ne connaît pas ! et qui n'existe pas ! Donc, en fait, moi je m'abstiendrai parce que ce sont des fonds publics, je pense qu'il faut aller chercher les fonds publics quand on a un véritable projet.

Laurence PICARD

Alors quand vous avez un projet et que vous n'avez pas les subventions pour la démolition. Le temps de monter les dossiers pour la démolition et bien c'est trop tard. Voilà, le projet est passé. Donc, on commence par ce qu'il faut faire d'abord, valoriser l'espace, le foncier, en utilisant les fonds friches pour démolir l'existant, puisque nous avons cette opportunité. Et ensuite le projet pourra sortir.

Pascal THIERRY

Madame, vous êtes sûr qu'il faut démolir puisque vous n'avez pas de projet ?

Laurence PICARD

Oui parce que ça fait quand même pas mal d'années qu'on tourne autour de cet espace en se demandant ce que pouvait en faire et que tous les gens qui ont essayé, enfin tous les projets qui ont été envisagés sur cet espace n'ont pas abouti parce que c'est compliqué, qu'il faut d'abord démolir et que si on peut pas nous, proposé ce terrain démoli, on n'arrivera pas à le valoriser. C'est pour ça que l'on fait les choses dans ce sens-là. ça paraît logique.

C'est pas votre logique, mais ça ne m'étonne pas que ça ne soit pas la même que la mienne.

Pascal THIERRY

C'est pas logique parce qu'aujourd'hui, on entend, justement que le béton est très consommateur d'énergie, que démolir c'est très consommateur d'énergie, qu'il faut rechercher à restructurer dans l'existant.

Laurence PICARD

C'est une façon de la densification dans l'enveloppe urbaine. Là, on n'est pas en consommation d'espace, on est dans la densification de la ville.

Pascal THIERRY

Oui Madame, mais si vous connaissez les entrepôts Macdonald, on a été capable de faire du logement par exemple.

Laurence PICARD

On ne peut pas faire du logement là Monsieur, je viens de vous le dire !

Pascal THIERRY

Oui, j'ai bien entendu et d'ailleurs je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas faire de logements

Laurence PICARD

Parce qu'on est en PPRI.

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bien sûr, mais on a une tour à côté qui est en logement, et on peut réserver le rez-de-chaussée à autre chose que du logement et monter (interrompu)

Laurence PICARD

C'est interdit ! Le règlement du PPRI de cette couleur là, depuis le temps, vous devriez le savoir ! c'est un zonage d'une certaine couleur qui nous est imposé par l'Etat, c'est pas nous qui en décidons. C'est plus fort que notre PLU, qui dit, dans cette zone -là ne seront autorisées que : c'est listé, dans la couleur jaune c'est ça, dans la couleur bleu clair c'est ça, en jaune c'est ça et nous sommes dans cette contrainte. Alors quand on n'est pas en responsabilité, on se dit tout est possible, c'est facile, y a qu'à, mais quand on est en responsabilité, on est quand même un petit peu obligé de faire attention aux textes. C'est ce que nous faisons.

Pascal THIERRY

D'où l'intérêt d'avoir un projet.

Laurence PICARD

Notre projet, oui, c'est de démolir.
Madame Canale.

Aude CANALE

Oui sur l'ancienne caserne, enfin vous dites, on va démolir etc, il y a quand même des associations qui sont (interrompue)

Laurence PICARD

Oui, mais oui, on le sait, on ne l'apprend pas, il y a le tennis de table oui. Il y a une hall des sports qui est en construction, qui va arriver donc accordez nous quand même un tout petit peu d'intelligence dans la conduite des projets. Enfin, on ne fait pas n'importe quoi juste pour le plaisir de faire n'importe quoi et de vous laisser le loisir de vous gargariser là dessus.
Oui on sait qu'il y a à l'intérieur le club de ping-pong

Aude CANALE

Et est ce que il y a un projet de parking ?

Laurence PICARD

Pourquoi ? non.

Aude CANALE

Je ne sais pas parce que vous aimez beaucoup les parkings, donc je pose la question.

Laurence PICARD

Mais ça c'est un procès d'intention Madame Canale !

Aude CANALE

Moi ce que je vous conseille Madame Picard, c'est de lire le programme de Coulommiers en Commun parce que sur cette zone là, on avait une idée très intéressante.

Laurence PICARD

Mais je n'ai pas de conseils à recevoir, franchement vous faites ce que vous voulez.

Aude CANALE

Comme je sais que vous êtes quand même de fervents amateurs de nos idées, et bien je vous conseille de relire le programme parce qu'on avait des idées là-dessus et des idées intéressantes. Et, voyez, contrairement à vous Madame, on a des idées avant de chercher des subventions. Parce que moi, je suis très choquée par votre façon de faire. La Banque de France vous achetez, vous

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n'avez pas d'idées, 2 millions d'euros pour la Banque de France, vous n'avez pas d'idées.

Laurence PICARD

L'usage de la Banque de France, mais c'est en permanence occupé ! le nombre d'associations, la Mission Locale encore la semaine dernière !

Aude CANALE

ça m'a scotché d'ailleurs! ça m'a bouleversé ! de voir autant de monde aller à la Banque de France pour voir l'exposition, par exemple, philatélique ou autre chose !

Laurence PICARD

En fait, vous ne passez pas trop dans ce secteur, sauf pour accrocher des pancartes mais bon c'est autre chose ! Mais si vous regardiez ce qui se passe à la Banque de France, vous verriez que c'est très souvent occupé.

D'autres questions ?

Madame sabaté.

Elianne SABATE DOMENECH

Il y a beaucoup de jeunes qui souhaiterait une petite salle pour pouvoir faire des petits concerts et une forte demande au niveau de salles informatiques, et un petit espace culturel.

C'est une demande qui m'est souvent faite et je voulais simplement vous la répercuter.

Laurence PICARD

On va installer des permanences du service jeunesse dans l'ancienne maison du gardien du Parc des Sports. Donc c'est un projet qui va sortir.

D'autres remarques ? on peut passer au vote ? y a t-il des abstentions ? Une, deux abstentions.

Je vous remercie.

Pour les deux, la 16 et la 18 c'est ça ? oui, question 17 et question 18.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CP 2020-002 modifiée par la délibération n°CP 2021-063 et n° CP 2022-334 de la Région Ile-de-France relative au dispositif régional de soutien à la reconquête des friches franciliennes,

CONSIDÉRANT que ce dispositif vise à accompagner et soutenir les porteurs de projets de requalification de friches industrielles, commerciales, économiques, ou agricoles,

CONSIDÉRANT que la Ville de Coulommiers envisage de déployer un projet de réaménagement d'un site en cœur de ville pouvant relever des mesures de soutien proposées par la Région Ile-de-France,

PROPOSE

- de solliciter l'aide financière de la Région Ile-de-France, au taux maximum, au titre du dispositif régional de soutien à la reconquête des friches franciliennes, pour un projet d'aménagement et de requalification de friches dans le centre-ville de Coulommiers,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter cette subvention auprès de la région Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- de solliciter l'aide financière de la Région Ile-de-France, au taux maximum, au titre du dispositif régional de soutien à la reconquête des friches franciliennes, pour un projet d'aménagement et de requalification de friches dans le centre-ville de Coulommiers,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter cette subvention auprès de la région Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour et 3 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Coralie CHAMOIS) .

N° 2023-DEL-032 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - MESURE POUR LE RECYCLAGE FONCIER

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

(Présentée et votée avec la question précédente)

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

VU la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

CONSIDÉRANT que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

CONSIDÉRANT qu'il propose une mesure « Recyclage foncier », visant à accompagner les projets de recyclage d'une friche dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement,

CONSIDÉRANT que la Ville de Coulommiers envisage de déployer un projet de réaménagement d'un site en cœur de ville pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert » et plus spécifiquement la mesure « Recyclage foncier »,

PROPOSE

- de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre de la mesure « Recyclage foncier », dans le cadre du dispositif « Fonds Vert », pour un projet d'aménagement et de requalification de friches dans le centre-ville de Coulommiers,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre de la mesure « Recyclage foncier », dans le cadre du dispositif « Fonds Vert », pour un projet d'aménagement et de requalification de friches dans le centre-ville de Coulommiers,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour et 3 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Coralie CHAMOIS) .

N° 2023-DEL-033 - AVENANT À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'EPF ÎLE-DE-FRANCE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Questions 19 : avenant à la convention d'intervention foncière avec l'EPF île-de-France.

Donc, nous avons une convention dont nous avons déjà parlé avec l'Etablissement public foncier d'Ile de France. Une convention jusqu'en 2023, pour une durée de 5 ans avec une fin prévue au 30 juin 2023. Et pour poursuivre ce partenariat engagé, envisager le renouvellement de la convention en 2024, on nous propose et nous, nous voulons prolonger la durée initiale par voie d'avenant, ce qui est possible d'une année supplémentaire. Donc, il est proposé de signer un avenant de prolongation à cette convention d'intervention foncière conclue entre la Ville et l'EPF île-de-France.

Des questions ? Monsieur Thierry.

Pascal THIERRY

Oui, Madame, donc comme j'étais pas là en 2018, j'ai recherché la délibération, comme j'ai beaucoup de temps libre et j'ai vu que vous prévoyiez donc sur ces 2 ilots, quand même, 110 logements ? 110 logements dont 20 % de logements sociaux. Est ce que c'est toujours d'actualité?

Laurence PICARD

Oh c'est plus que ça. Je pense que c'est, de mémoire, sur l'Orme Chaumont une quarantaine de logements et sur l'espace en face, qui est dans l'OAP, c'est potentiellement plus d'une centaine.

Pascal THIERRY

Donc on est passé à 150 ?

Laurence PICARD

Mais ça a toujours été comme ça, c'est dans le PLU, dans les OAP du PLU.

Pascal THIERRY

Mais dans la délibération de 2018 c'est 50 et 60.

Laurence PICARD

C'était avant le PLU, donc référez-vous aux documents qui sont d'actualité.

Pascal THIERRY

Donc il faut que je prenne un petit moment pour relire le PLU.

Laurence PICARD

D'autres questions ?

On peut passer au vote ? y a-t-il des absences ? des votes contre ? tout le monde est d'accord.

Mme le Maire,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU le règlement intérieur de l'EPF Ile-de-France, approuvé par délibération du Conseil d'administration le 21 novembre 2007,

VU le Programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

VU la délibération n°2018-DEL-030 du 26 mars 2018 relative à la signature de la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF et la commune de Coulommiers,

VU la signature de la convention d'intervention foncière entre la Ville de Coulommiers et l'EPFIF le 20 juin 2018,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers de réaménager et recomposer, sur le plan urbain, certains secteurs de la commune,

CONSIDÉRANT l'intérêt de confier des missions de portage foncier à l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France qui correspondent à son cœur de métier,

CONSIDÉRANT le souhait de prolonger le partenariat engagé, par voie d'avenant, dans l'optique de renouveler la convention en 2024,

PROPOSE

- d'approuver l'avenant de prolongation de la convention d'intervention foncière entre la Ville de Coulommiers et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, joint en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation ainsi que tout document afférant à cette démarche.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'avenant de prolongation de la convention d'intervention foncière entre la Ville de Coulommiers et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, joint en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation ainsi que tout document afférant à cette démarche.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-DEL-034 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSÉ :

Daniel BOULVRAIS

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs pour permettre le recrutement d'un agent en DRH (suite à un départ), et de permettre la nomination d'un agent du service enfance sur un poste d'adjoint administratif à temps complet.

TABLEAU DES EFFECTIFS (TITULAIRES ET STAGIAIRES) CM 3/2023				
GRADES OU EMPLOIS	CATE- GORIE	EFFECTIF		DONT TNC
		actuel	nouveau	
Collaborateur de cabinet		1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		60	63	4
Attaché Hors Classe	A	1	1	0
Attaché Principal	A	3	3	0
Attaché	A	5	5	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0
Rédacteur	B	6	6	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	11	11	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	17	18	0
Adjoint administratif	C	12	14	4
FILIERE TECHNIQUE		168	168	6
Ingénieur	A	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	6	6	0
Technicien principal de 2ème classe	B	4	4	0
Technicien	B	3	3	0
Agent de maîtrise principal	C	9	9	0
Agent de maîtrise	C	10	10	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	25	25	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	44	44	0
Adjoint technique	C	66	66	6
FILIERE SOCIALE		11	11	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	3	3	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2è classe	C	8	8	1
FILIERE SPORTIVE		3	3	0
Educateur activités physiques et sportives ppal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Educateur activités physiques et sportives	B	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives	C	0	0	0
FILIERE CULTURELLE		30	30	16
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	8	8	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	5	5	5
Assistent d'enseignement artistique	B	5	5	4
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0
Assistant de conserv. du patrimoine et des bibliothèques	B	2	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	5	5	0
Adjoint du patrimoine	C	3	3	1
FILIERE ANIMATION		37	37	5
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1	0
Animateur	B	2	2	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	3	3	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	7	7	0
Adjoint d'animation	C	24	24	5
FILIERE POLICE MUNICIPALE		13	13	0
Chef de service de police municipale	B	1	1	0
Chef de police municipale	C	1	1	0
Brigadier chef principal	C	6	6	0
Gardien-Brigadier	C	5	5	0
EMPLOIS NON CITES		0	0	0
TOTAL GENERAL		323	326	32

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Pas de questions ?

Des abstentions ?

On vous remercie. Merci Daniel.

Madame le Maire,

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L311.1 à L372.2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'arrêté du 03 novembre 1958 modifié,

VU le tableau des effectifs, portant création des postes et autorisant le Maire à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes afin de prévoir un recrutement et nommer un agent sur un poste à temps complet, et de les intégrer au tableau des effectifs,

PROPOSE

- de créer, suite au départ d'un agent de la DRH :
 - o un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (17 à 18)
 - o un poste d'adjoint administratif (de 12 à 13) ;
- de créer un poste d'adjoint administratif au sein du service éducation-enfance (13 à 14);
- d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
- de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre des articles L331.1 à L334.3 du CGFP) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

- DECIDE

- de créer, suite au départ d'un agent de la DRH :
 - o un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (17 à 18)
 - o un poste d'adjoint administratif (de 12 à 13) ;
- de créer un poste d'adjoint administratif au sein du service éducation-enfance (13 à 14);
- d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
- de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre des articles L331.1 à L334.3 du CGFP) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

N° 2023-DEL-035 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF "ÉTÉ CULTUREL "

Laurence PICARD

Question suivante c'est une demande de subvention auprès de la DRAC qui a pour objet « été culturel ».

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Lancé en 2020 l'opération « été culturel » relayée par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France, est une opération nationale visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles, toutes disciplines confondues. Cet événement a lieu de la fin du mois de juin jusqu'à début septembre porté, entre autre, par des collectivités territoriales. Cette opération vise notamment à favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites, accessibles à toutes et tous. Elle cible en particulier les Français ne partant pas en vacances, les jeunes publics et les publics empêchés. Une attention particulière est portée aux territoires prioritaires, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales. La ville de Coulommiers propose, chaque année, des spectacles "grand public" gratuits. Une offre diversifiée d'activités culturelles et artistiques durant la période estivale qui répond aux objectifs de cette opération. il est ainsi proposé au conseil municipal de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France pour la réalisation de cette action.

Laurence PICARD

Merci Jean. Y a t-il des questions ?

Mme Thebault

Emilie THEBAULT

Je vous cite, « cette opération vise notamment à favoriser la participation à la vie culturelle avec des propositions gratuites, accessibles à toutes et à tous ciblant, en particulier, les Français ne partant en vacances, les jeunes publics et les publics empêchés. Une attention particulière est portée aux territoires prioritaires, les quartiers prioritaires, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales ». Quel va être le programme pour cet été à part du Jazz ?

Jean BARDET

Alors, d'abord, effectivement, il y a de nouveau la reconduction du jazz aux Capus, effectivement. Cela correspond à 4 événements. Le premier c'est le 9 juillet donc jusqu'à la fin juillet, toujours au même moment, c'est à dire le dimanche à 16 heures. Et donc ça c'est effectivement, un événement gratuit. Au-delà de cela, en fait, on va commencer l'été culturel avec les 20 ans de la bibliothèque qui vont être célébrés le 1er juillet. Le lendemain, le 2 juillet, il y aura pas mal de choses autour du Théâtre, du Cirque, aussi de la musique à la Commanderie des Templiers dans le cadre d'un Festival Départemental, qui s'appelle "Emmenez-moi" enfin qui a pour titre "Emmenez-moi". Début septembre, il y aura aussi quelques événements à la bibliothèque toujours autour des 20 ans. Donc, il y a des aspects ludiques, des escapes games, des choses comme ceci et puis il y aura, on l'a intégré aussi, un lancement de saison, lui aussi gratuit, avec un groupe qui s'appelle les Fouteurs de Joie. Donc, un univers un peu Jazz mais donc voilà, il y a quand même plusieurs rendez -vous, au delà du Jazz. En espérant encore faire mieux, au fil des années, mais enfin il y aura déjà cela.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emilie THEBAULT

Merci.

Aude CANALE

Oui, une remarque par rapport au Jazz, ça fait 20 ans qu'on a le Jazz, alors c'est très bien mais c'est vrai qu'on pourrait peut-être renouveler un petit peu l'offre. Alors, moi, en début de semaine dernière, j'étais à Clermont Ferrand, et j'ai assisté à quelque chose qui était, alors pour le coup, pas bien cher, pour la ville, mais qui faisait vraiment, comment dire, vraiment sensation en fait, puisque c'est le Printemps des Poètes. Et que, en fait, chaque commerçant de la ville, avait sur sa vitrine un poème, que les gens pouvaient lire. Je me suis dit c'est quand même un petit peu dommage, alors, je vous donne une idée parce que je sais bien que c'est pas facile pour vous ! Donc, je vous donne une idée, voilà, qui ne coûte pas cher et qui aurait été assez intéressante. Quant au programme de l'été, effectivement, moi, le jazz c'est très bien mais ça concerne quand même un public très particulier, et, encore une fois, il y a quand même des villes qui sont davantage tournées pour la jeunesse, pour le grand public etc voilà.

Laurence PICARD

Petit commentaire qui fait pas de mal mais qui ne fait pas de bien non plus. Moi, je fais confiance à mes adjoints pour être inventifs et nous proposer de beaux projets. Et, puis je vous suggère de venir en commission, pour évoquer vos idées brillantes. Vous ne vous donnez pas trop de mal pour les Columériens si vous ne venez même pas aux commissions quand même !

Aude CANALE

Madame, franchement je vais vous dire le fond de ma pensée, je vais être très désagréable. La commission Culture ça me donne envie de pleurer en fait ! Est ce qu'il y a des représentants de jeunes à la commission culture ? qui les représente ? Je serais curieuse d'avoir la moyenne d'âge de la commission culture ?

Laurence PICARD

Désignation en conseil municipal, vous le savez !

Je vais vous dire nous avons Gaby Savanne, Sarah Esmieu, Milca Del Zotto, Valérie Martinaud, vous êtes un peu insultante envers vos consœurs !

Aude CANALE

Excusez-moi Mesdames, vous êtes plus jeunes que moi certes, mais moi quand je parle de jeunes, je parle de jeunes d'une vingtaine d'années.

Laurence PICARD

Mais enfin, c'est une commission qui est composée d'élus Madame Canale.

Aude CANALE

Pas que d'élus Madame.

Laurence PICARD

Mais si, mais bien sûr que si. Ce sont des désignations qui se passent en conseil municipal, d'élus ! Vous confondez tout !

Pascal THIERRY

Non, mais Madame Picard, s'il vous plaît, je suis membre de la commission culture, on a un mélange de deux réunions en même temps ! On apprend en commission culture, on a la liste des spectacles qui vont se dérouler dans l'année. On a la même chose en conseil municipal. Il n'y a absolument aucune discussion intéressante à la commission culture.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Alors on va reprendre les bases. C'est normal que dans les commissions, on présente ce qui va être présenter en conseil municipal. C'est le principe de la commission M. Thierry. Faut pas vous étonner qu'on vous présente ce qui va être présenter en conseil, c'est le but de la commission, M. Thierry.

Pascal THIERRY

Bien, c'est très bien Madame mais alors, chaque fois que je demande le compte rendu des commissions, je les attends ! La commission culture, on a les compte-rendus très régulièrement, mais les autres commissions on ne peut pas en dire autant.

Laurence PICARD

Enfin, vraiment c'est lamentable.

Pascal THIERRY

Mais enfin nous ne sommes pas absents à toutes les commissions ! comme vous pouvez le laisser entendre.

Laurence PICARD

Madame Sabaté.

Elianne SABATE DOMENECH

Pardon, comment le choix des spectacles est fait s'il vous plaît ? Bon, il y a les membres de la commission culture mais est ce que vous vous déplacez, est-ce que vous allez voir des choses en amont ? Je voulais savoir un petit peu comment ça se passait. Loin de toute polémique, simplement, pour avoir la diversité qui est nécessaire dans ce genre d'activités.

Jean BARDET

Oui tout à fait. Donc, les spectacles sont choisis, en fait, je vais à Avignon notamment pour le théâtre qui est effectivement un vivier important. Le festival, donc là, effectivement, je repère des spectacles. Je les fais voir aussi à des gens plus jeunes que moi parce qu'effectivement je ne suis pas le plus jeune de la Commission, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais je les fais voir pour qu'on échange et qu'on soit d'accord. Donc, il y a un regard quand même de quelqu'un qui a une trentaine d'années. Et, donc on se met d'accord pour que, justement, il y ait un équilibre ensuite, entre des spectacles de genres très variés. Je pense, je ne sais pas si ça suffira, hein, mais je pense que si vous regardez, par exemple, la prochaine saison théâtrale, quand elle paraîtra, on a essayé de mettre sur pied un petit festival HIP HOP par exemple, à l'automne. Oui on a essayé de faire des choses quand même qui tiennent compte, d'une culture qui est assez différente de la mienne c'est vrai. On a essayé d'ouvrir pas mal je crois. Et pour le Printemps des poètes que vous évoquiez, on a aussi essayé de faire quelque chose autour d'un beau texte de Rictus qui s'appelle Les Soliloques du Pauvre et qui a été repris par un rappeur, qui dit le texte extrêmement bien. Et donc, voilà on veut essayer quand même de d'ouvrir, bon voilà, on bouge. Je crois qu'on essaie quand même de bouger, peut-être de se rajeunir un peu voilà.

Laurence PICARD

Merci beaucoup Jean.

Donc pour cette question y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité.

Je vous remercie.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la mobilisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour offrir un été culturel au plus grand nombre,

VU l'appel à projets régional 2023 relatif à « l'Été culturel » proposé par la DRAC Ile-de-France,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de permettre aux familles de partager des temps de découverte culturelle et artistique à travers les différentes activités proposées pendant l'été,

CONSIDÉRANT que les projets d'activités artistiques et culturelles imaginés pendant l'été peuvent faire l'objet d'une subvention par la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

PROPOSE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'organisation de cette action,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'organisation de cette action,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et à signer tout document y afférant

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

N° 2023-DEL-036 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA COMMANDERIE DES TEMPLIERS

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Question 22, également la DRAC pour des travaux de sécurisation aux Templiers, Jean.

Jean BARDET

Donc la Commanderie des Templiers fait l'objet d'une étude bâtiminaire en cours qui préconise des travaux de sécurisation incluant la réalisation de sondages et d'étaiements sur plusieurs bâtiments. La Commanderie des Templiers étant classée monument historique, la DRAC île-de-France peut soutenir financièrement la réalisation de ces travaux au regard des aides qu'elle apporte en faveur de la restauration des monuments historiques. Il est ainsi proposé au conseil municipal de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour la réalisation de ces travaux de sécurisation.

Si vous avez des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

C'est pas une question, bien sûr qu'il faut protéger la Commanderie s'il y a besoin de l'étayer, on va l'étayer. Ce qu'on aimerait c'est qu'un jour on nous dise qu'on va restaurer la Commanderie et qu'on en fasse un lieu intéressant pour cette ville, voilà ! c'est un monument historique. C'est un peu triste de voir ces bâtiments dans cet état, bien qu'elle est encore debout, on peut s'en réjouir mais voilà, moi je pense toujours, que lorsque on avait ATAGRIF, on avait des activités liées au bâtiment, à la restauration, bon voilà.

Jean BARDET

Donc ? on n'a plus ATAGRIF mais Les Amis du Papier, qui veillent sur la Commanderie sont , alors c'est assez différent, mais ils veillent vraiment sur les lieux avec, je pense, beaucoup d'amour pour le lieu. Ils ont un rôle important, on a beaucoup de liens et beaucoup d'échanges avec eux. On a un vrai souci de s'occuper de la Commanderie, c'est vraiment quelque chose de partagé par l'équipe. Alors il faut quand même commencer par des précautions, notamment, pour les visites. Il y a 4 lieux vraiment à étayer d'urgence. C'est quelque chose qui va commencer très prochainement. Evidemment le Logis du Commandeur, ce qui ne va pas vous surprendre mais ce qui m'a, moi, surpris davantage, la salle capitulaire, vous savez la salle à l'entrée. L'organisme consulté dit qu'il y a nécessité. La Charetterie là aussi, je ne le croyais pas et derrière la Charetterie, le mur qui est du côté du jardin médiéval. D'abord c'est la sécurité, mais elle est vraiment nécessaire mais ça ne va pas dire qu'on renonce aux travaux par la suite, au contraire.

Pascal THIERRY

Mais on a on a encore, c'est 2067, c'est ça ? On reprend la possession complète de la Commanderie en 2067 ?

Jean BARDET

Oui, alors je ne serai plus là.

Laurence PICARD

Non, non c'est fait ! Actualisez !

Ça fait longtemps que c'est fait, Monsieur ! Le bail emphytéotique n'existe plus.

Pascal THIERRY

Et donc ? Madame ! la Commanderie, il faut donc la restaurer !

Laurence PICARD

Mais nous avons fait déjà ce que nous avons à faire sur la Micro-folie et le reste, on a déjà pas mal travaillé. Et, pour avoir des financements des Monuments Historiques, ce n'est pas forcément simple, on nous demande de faire des travaux de consolidation de l'ensemble du bâtiment. C'est ce que nous faisons, tout en laissant l'association sur le site parce qu'elle y a toute sa place.

Pascal THIERRY

Est ce que vous avez déjà une estimation du coût de la restauration de la Commanderie des Templiers ?

Laurence PICARD

Il y a eu plusieurs projets qui ont été chiffrés, il y a quelques années, mais ils ne sont plus d'actualité.

Pascal THIERRY

En millions c'est combien ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean BARDET

Je dirais une sottise parce qu'effectivement, ce sont des documents qui étaient antérieurs, en tout cas, au mandat. Donc, j'avais vu effectivement ça, mais je suis incapable de dire et puis de toute façon, ce ne serait plus d'actualité. Donc pour l'instant, on est plutôt, si vous voulez, dans le chiffrage des travaux eux-mêmes. Et là, il y a déjà à investir pour mettre en sécurité le lieu quoi. Là, effectivement ça représente déjà plusieurs milliers d'euros. Au départ je pensais que c'était une dizaine de milliers d'euros et ça va être évidemment forcément plus.

Elianne SABATE DOMENECH

J'habite Coulommiers depuis 22 ans et j'ai toujours vu cette Commanderie en travaux, étayée etc. A chaque fois, des demandes de subvention, et, je me demande si, vraiment les subventions sont suffisamment grandes pour pouvoir tout couvrir d'un coup ? Et apparemment, c'est pas le cas puisqu'on est obligé de remettre ça sur le tapis. Et, je me demande si c'est pas le moment, en ce moment, je le vois dans mon boulot, de voir avec les subventions européennes et beaucoup d'aides qui sont faites en ce moment, sur le plan européen. Donc, je me pose la question de savoir si c'est pas une piste de réflexion sur laquelle il faudrait travailler un petit peu, là dessus.

Laurence PICARD

Alors juste pour expliquer, l'Europe c'est très compliqué, et, les Monuments Historiques c'est, on ne veut qu'un seul interlocuteur, faut pas qu'il y ait un bail emphytéotique, il nous faut pas, comme interlocuteur une association, il faut que ce soit la collectivité. Donc, ça a pris des années avant d'arriver à négocier le retrait du bail emphytéotique, maintenant c'est fait et depuis voilà, on a entamé d'autres démarches pour pouvoir avancer. Il faut d'abord sécuriser avant de se lancer dans une rénovation.

On peut passer au vote ? Y a t-il des abstentions sur cette demande de subvention ? Des votes contre ? Unanimité. Merci

Question suivante.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du patrimoine,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de sécuriser et préserver le site de la Commanderie des Templiers, classé Monument historique depuis 1994,

CONSIDÉRANT les travaux de sécurisation nécessaires à engager sur trois bâtiments qui forment la Commanderie des Templiers,

CONSIDÉRANT l'aide que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France peut apporter à ce type de travaux de sécurisation sur un monument historique,

PROPOSE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, pour les travaux de sécurisation de la Commanderie des Templiers,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, pour les travaux de sécurisation de la Commanderie des Templiers,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

N° 2023-DEL-037 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Oui il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention, au taux le plus élevé, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour poursuivre l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale de Coulommiers et d'offrir à ses habitants un accès renforcé à la lecture.

Laurence PICARD

Délibération classique, y a t-il des remarques ?

M. Thierry.

Pascal THIERRY

Oui, simplement, on ne peut être que pour demander une subvention pour favoriser la lecture. Simplement, ce qui aurait été intéressant dans la présentation de la délibération, c'est de nous montrer l'intérêt que l'on avait à faire ça. Vous avez déjà un recul, on parle de combien de lecteurs ?

Jean BARDET

Vous avez raison, c'est ce que j'avais fait, vous savez, une année passée où j'avais les chiffres et les statistiques etc. C'est plus compliqué pour moi, aujourd'hui, parce qu'on a changé de bibliothécaire. Je ne sais pas si vous le savez, mais Valérie Cubbada a pris un poste intéressant à Paris, à l'Institut National d'Histoire de l'Art . Donc elle est remplacée par une jeune femme, qui a pris ses fonctions il n'y a pas très longtemps, et comme elle a beaucoup de choses à faire, on lui a pas demandé ces statistiques là, donc on ne les a pas. Je pense pas qu'il y ait de gros changements par rapport à ce que je vous donnais les années antérieures mais il faut qu'elle ait le temps de pouvoir se mettre là-dedans.

Laurence PICARD

Merci Jean. Y a t-il d'autres remarques ?

Y a t-il des abstentions ? des votes contre ? Unanimité.

Jean toujours pour la reprise anticipée de la régie du service culturel.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L. 1614-10 et R.1614-75 à R.1614-95,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la circulaire NOR/MICE1908915C du 26 mars 2019 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministère de la culture,

VU la circulaire du 15 juin 2016 relative au concours particulier aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD),

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de poursuivre l'extension des horaires de sa bibliothèque municipale et d'offrir à ses habitants un accès renforcé à la culture,

CONSIDÉRANT le soutien apporté par l'État, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, aux projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales,

PROPOSE

- de demander une subvention, dans le cadre de ce projet, au taux le plus élevé, auprès de la DRAC Ile-de-France, au titre du concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention, dans le cadre de ce projet, au taux le plus élevé, auprès de la DRAC Ile-de-France, au titre du concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

N° 2023-DEL-038 - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DU BUDGET DE LA RÉGIE DU SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Il est autorisé de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2022 pour un montant de 58 591,27, pour permettre d'intégrer les besoins de la régie du service culturel dans le cadre du budget primitif pour l'année 2023.

Le projet de délibération permet de constater par anticipation le résultat du budget de la régie service culturel de l'exercice 2022, afin d'être repris dans le budget de l'année 2023 à la section de fonctionnement.

Elle précise également que si d'éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2022, elles feront l'objet d'une régularisation.

Laurence PICARD

Pas de questions ? Y a t-il des abstentions ?

Mme le Maire,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2311-5,

Vu l'instruction comptable M14 et la construction budgétaire de l'exercice 2022 avec uniquement la section de fonctionnement,

Considérant le principe de reprise anticipée du résultat de l'exercice précédent sans attendre le vote du compte administratif,

Considérant les résultats de l'exercice 2022 justifiés par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant également que si, finalement, le compte administratif 2022 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

PROPOSE

- De constater par anticipation le résultat du budget de la régie du service culturel de l'exercice 2022 par :

Excédent de la section de fonctionnement 2022	58 591,27 €
---	-------------

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2022, soit 58 591,27 € au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 de la régie du service culturel
- De préciser que les éventuelles différences entre le résultat repris par anticipation et le résultat constaté au compte administratif 2022 feront l'objet d'une régularisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De constater par anticipation les résultats du budget de la régie du service culturel de l'exercice 2022 par :

Excédent de la section de fonctionnement 2022	58 591,27 €
---	-------------

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2022, soit 58 591,27 € au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 de la régie du service culturel
- De préciser que les éventuelles différences entre le résultat repris par anticipation et le résultat constaté au compte administratif 2022 feront l'objet d'une régularisation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-039 - ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DU SERVICE CULTUREL POUR 2023

Laurence PICARD

Question 25, adoption du budget la Régie du service Culturel c'est toujours Jean, pour 2023.

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean BARDET

Le budget pour l'exercice budgétaire 2023 est établi pour un total de 411 991,27 €.

Sur la base des propositions de la commission culture, ce budget a pour enjeu de réaliser le programme culturel sur la base de l'annualité budgétaire 2023 mais comprenant la saison 2022-2023 et celle de 2023-2024.

Pour cela, le service culturel s'appuie sur le résultat de fonctionnement reporté de 58 591,27 €, sur une participation de la ville et sur ses fonds propres (la billetterie et les cotisations).

Sur cette base, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le budget 2023.

Laurence PICARD

Merci Jean. Des questions ?

Passons au vote si vous le voulez, y a t-il des abstentions ? Pas de votes contre ?

Merci Jean.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 18 du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

Vu la délibération n°2022-DEL-092 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu les nouvelles modalités apportées par la M57 dont la fongibilité des crédits uniquement basée sur les dépenses réelles et hors celles relatives aux dépenses de personnel,

Vu l'accord du Conseil d'Exploitation et l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 13 mars 2023,

Vu l'annexe jointe à la présente délibération,

PROPOSE

- D'adopter le budget 2023 de la régie du service culturel pour la somme de 411 991,27 €,
- D'approuver les modalités de vote au niveau du chapitre,
- D'autoriser la fongibilité des crédits par virement de crédits d'un chapitre à un autre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section,
- De reprendre le résultat de fonctionnement 2022 arrêté à la somme de 58 591,27 € au compte R002,
- De dire que la participation de la ville est de 105 000 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- Adopte le budget 2023 de la régie du service culturel pour la somme de 411 991,27 €
- Approuve les modalités de vote au niveau du chapitre,
- Autorise la fongibilité des crédits par virement de crédits d'un chapitre à un autre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section,
- Reprend le résultat de fonctionnement 2022 arrêté à la somme 58 591,27 € au compte R002,
- Dit que la participation de la ville est de 105 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-040 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2023

Laurence PICARD

Alors question 26, c'est Pascal Fournier qui va prendre le relais.

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Merci Mme le Maire, bonsoir à tous.

Effectivement, répartition des subventions 2023. Je veux d'abord remercier les adjoints respectifs et les membres des commissions qui ont travaillé sur l'analyse des demandes de subvention. Aujourd'hui, l'enveloppe des subventions attribuée aux associations s'élève à 955 361 € dont près de 55 % sont fléchés vers les interventions sociales. Elles porteront sur un montant de 527 880 €. Donc, on reprend le tableau par typologie donc pour l'enseignement, nous vous proposons 3 900 euros. Pour le sport, en précisant que pour cette section, Monsieur Patrick Ashford ne prend pas part au vote puisqu'il est président de l'Usmc, et pour le sport c'est un global de 270 961 euros pardon. Pour l'action culturelle 36 950 euros. Pour l'aide aux associations patriotiques et là, c'est Monsieur Daniel Boulvrais qui ne prend pas part au vote puisqu'il est Président et donc pour l'aide aux associations patriotiques, c'est trois 3 350 euros. Je l'ai déjà cité, les interventions sociales, et cette fois ci, c'est Madame Laurence Picard qui ne prendra pas part au vote, le montant est de 527 880 euros. Enfin je poursuis, Services généraux des administrations publiques locales c'est l'Amicale du Personnel pour 65 000 euros. Action économique porte sur un montant de 1 320 euros. Enfin, commerce pour un montant de 46 000 euros. Là, c'est Madame Sarah Esmieu qui ne prendra pas part au vote pour cette section puisqu'elle est présidente de la Foire aux Fromages. Je vous propose Madame le Maire de passer au vote.

Laurence PICARD

Madame Sabaté.

Elianne SABATE DOMENECH

Excusez moi de mon indiscretion mais il y a des chiffres que je ne comprends pas très bien notamment sur des subventions qui sont modestes pour certaines dans l'enseignement, d'autres dans les sports avec 25 000 euros pour l'Usmc. Donc je ne connais pas très bien, je voulais savoir à quoi ça correspond exactement Patrick, s'il te plaît.

Patrick ASHFORD

Pour l'Usmc c'est surtout l'Ecole des sports, les assurances et les intervenants.

Elianne SABATE DOMENECH

D'accord très bien je vois. Je suis un petit peu étonnée de la disparité des subventions proposés. Certaines sont modestes de 2434 euros, d'autres sont beaucoup plus conséquentes 79 458 euros, pour le basket. Même chose également dans l'action culturelle où l'Orchestre d'Harmonie est à 23000 euros, alors que les autres subventions tournent autour de 800, 1200, 350 donc je suis un petit peu surprise. Pour ce qui est des associations patriotiques, j'étais à la commission donc j'ai été informée, il n'y a pas de problème mais en revanche j'aurais aimé avoir des informations concernant le CCAS et les services généraux des administrations parce que je suis un petit peu surprise et pardonnez moi encore une fois, je manque d'éléments d'information, avec un budget de 480000 pour le CCAS et l'Amicale du personnel de 65000 euros, alors, est-ce que ça correspond, je ne sais pas à des facilités qu'on donne aux agents ? je sais pas des chèques cadeaux ? des chèques vacances ? des choses comme ça ? voilà j'aimerais quand même qu'on puisse me donner des éléments d'information là-dessus, s'il vous plaît, merci.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Chacun à votre tour, voilà, pardon de ce tour de table.

Laurence PICARD

Globalement, il y a une demande de l'association et on essaie de répondre à cette demande. Elles justifient leurs demandes, nombre d'adhérents, les projets etc. Ce n'est pas fait comme ça.

Jean BARDET

D'abord, je voudrais vous dire que dans les choses qui me paraissent positives, parce que la vie associative c'est majeur, on a tout fait, à la demande de Madame le Maire, on a tout fait pour ne pas diminuer les enveloppes. Donc ça c'était bien parce qu'au départ c'était joué d'avance par rapport aux contraintes budgétaires. Pour la disparité chez nous, entre effectivement, l'Harmonie et les autres associations, c'est très simple, c'est qu'on rémunère, par le biais de l'association, le chef et son adjointe de l'Harmonie et c'est parce qu'ils sont payés par la ville, par ce biais là et l'association gère les rémunérations, fais les fiches de paie, les charges sociales etc. Voilà ce qui explique les disparités voilà, c'est tout.

Elianne SABATE DOMENECH

Merci de cette information.

Sophie DELOISY

Je vais compléter pour le social. Donc, les 480 000 € de subvention au CCAS nous permettent d'équilibrer notre budget. Donc, le budget du CCAS est à 1 350 000 € et donc les 480 000 € nous permettent d'équilibrer notre budget.

Elianne SABATE DOMENECH

C'est à dire ?

Sophie DELOISY

C'est à dire que dans tout ce qui est paie, vous avez tout le personnel donc tout le service d'aide à la personne, qui est assez conséquent. Donc, la grosse partie du budget du CCAS c'est essentiellement les ressources humaines. Et, ensuite vous avez toutes les aides alimentaires, les aides sociales apportées aux familles, la prise en charge de la cantine, tous les post-scolaires, les accueils de loisirs, les séjours, les aides alimentaires que l'on porte, les aides exceptionnelles (Edf, eau etc). Vous avez tout ce qui concerne les aînés, les colis, le spectacle, le repas des aînés. Le budget global c'est tout ça et les 480 000 nous permettent d'équilibrer notre budget. L'année dernière, en fin d'année on a eu une subvention supplémentaire de 15000 € qui venait compléter puisqu'au niveau du personnel, nous avons eu les augmentations du point d'indice.

Laurence PICARD

Ah pardon, excusez moi, j'ai juste oublié de finir le tour de table.

On passe au vote.

Daniel BOULVRAIS

Oui, alors concernant les sports de vous savez que la répartition des subventions se fait par rapport à un tableau qui a trois 3 critères : le nombre de licenciés, le niveau de compétitions, et, dernièrement les transports. Alors vous avez aussi sur certaines sections, des subventions exceptionnelles dues au niveau, par exemple, vous citez les 79000 euros de la section basket, car ils ont des frais très importants et on leur donne une subvention exceptionnelle.

Elianne SABATE DOMENECH

Merci de ces informations, je pense que ça mériterait d'avoir des compléments d'information parce qu'on ne les a pas sur ce tableau.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Madame Sabaté, je ne vais pas être désagréable mais vous faites partie de la commission des finances où ces dossiers ont été examinés donc effectivement je comprends votre envie de bien tout comprendre mais alors pour le coup, c'est pas forcément là qu'on va détailler ligne à ligne les sujets mais c'est en commission des finances que ça se passe.

Elianne SABATE DOMENECH

Oui, j'essaie d'y être mais pas à toutes, en fonction de mon travail.

Laurence PICARD

Oui mais nous, on ne peut pas refaire le travail des commissions en conseil municipal mais on va répondre à toutes vos interrogations. Néanmoins, soyez vigilants pour être présents aux commissions. Je ne pense pas qu'on fasse beaucoup de commissions à 2 h de l'après-midi.

D'autres questions ?

Madame Canale.

Aude CANALE

Oui, simplement une question, comment ça se passe, en fait, quand on est une nouvelle association et qu'on n'a pas encore fait de demande ? Je pose la question parce que nous, on est une association à Chailly en Brie, et on n'a jamais été sollicité par la mairie pour éventuellement demander une subvention. Moi je le sais, donc je l'ai fait mais, par exemple, je pense à une association qui s'est créée à la ville haute qui s'appelle "à voix haute", ce sont des jeunes qui font un gros travail, est-ce que c'est à eux de faire la démarche ? Parce que c'est pas évident, forcément, pour quelqu'un qui monte une association. Je pense aussi, par exemple, je suis étonnée que le FSE, ça doit être le foyer socio-éducatif, j'imagine, du Collège Madame Lafayette ait 1200 euros et qu'en fait, il n'y a pas eu de demande de faite du Collège Hippolyte Rémy ? donc je me demandais en fait, est-ce que c'est les gens qui connaissent, et, qui font la demande ? Ou est ce qu'à un moment donné, vous interpellez aussi les gens ? Je pose la question parce que c'est vrai que sur Chailly, par exemple, on n'a jamais été sollicité pour demander une subvention.

Laurence PICARD

Bah, ça c'est la Mairie de Chailly, je ne sais pas comment elle fonctionne la Mairie de Chailly. En l'occurrence, l'association dont vous parlez, aux Templiers, son siège social est à Meaux, donc il faut que le siège social de l'association soit au moins Coulommiers déjà ! Les associations viennent nous solliciter quand elles ont un projet, quand elles ont besoin, elles ne viennent pas chercher juste de l'argent, si elles n'ont pas de projets. Donc, elles savent bien taper à la porte de la commune quand elles ont des demandes.

Pascal FOURNIER

On leur demande une convention d'objectif lorsque la subvention est supérieure à 23000 €. Mais effectivement, lorsqu'on monte une association loi de 1901, on a des statuts et on sait très bien aussi, il y a suffisamment de documents pour savoir où s'adresser lorsqu'on veut avoir des subventions. J'entends qu'une commune telle que Chailly n'a peut-être pas de budget pour donner Des subventions à tous.

Aude CANALE

Non, non, mais alors vous vous placez en tant qu' élu pour qui, c'est forcément évident que les associations savent faire les démarches qu'il faut, mais je vous assure que ça l'est pas forcément. On pense à beaucoup de choses quand on monte une association mais pas forcément à demander des subventions à la commune, voire au Département etc. Voilà, et, je pense que dans le cas, - parce qu'on a des associations patriotiques, je pense qui connaissent bien le fonctionnement etc - mais je pense que des associations de jeunes, notamment, ne le savent pas forcément. Et, je me posais la question, est-ce que vous allez vers eux ou pas du tout ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal FOURNIER

Non, ils viennent vers nous, d'ailleurs il y a une nouvelle association qui a demandé cette année et qui a obtenu.

Laurence PICARD

D'autres questions ?

M. Thierry.

Pascal THIERRY

Oui, donc j'ai fait un exercice que je n'avais jamais fait auparavant Madame.

Laurence PICARD

Non mais franchement venez en commission !

Pascal THIERRY

Non en commission, j'aurais pas pu faire cela, alors, simplement j'ai comparé les subventions de l'année 2023 à celles de 2022. Et, qu'est ce que je constate ? que les associations d'enseignement vont avoir des aides identiques 2023 égale 2022 pour l'enseignement. Ensuite pour les associations culturelles et bien globalement, on est en baisse de 15 %, donc on a moins 20 % pour l'Association du Musée.

Laurence PICARD

Mais non, Action Culturelle on est à + 2,21 %.

Pascal THIERRY

Si, si Madame, moi, j'ai repris les subventions de l'année dernière. Donc l'association des Amis du Musée Municipal, c'est - 20%, la Société d'Horticulture de Sciences Naturelles c'est - 57 % et les Amis du Musée du Papier c'est - 20 %, d'accord ? non mais j'ai fait le calcul, je compare. En 2022, l'Association de Protection, alors j'ai aussi remarqué qu'en 2022, l'Association de Protection de Défense et Patrimoine du Fromage était présentée dans les associations culturelles. Cette année, elle est présentée dans le "commerce" et l'an dernier elle avait 1000 €, elle a 3000 euros cette année. Donc on a multiplié par 3 l'aide à cette association. Ensuite les aides aux associations sportives.

Laurence PICARD

Ils font des demandes en fonction de leurs projets !

Pascal THIERRY

Pour les associations sportives, c'est globalement en baisse de 3 %, donc - 35 % pour le Canoë Kayak, - 25 % pour la Rando, - 20 % pour Brie athlétisme, - 19 % pour les Cyclistes, Savate et boxe Française -12 %, la Pétanque Columérienne - 10 %, le Judo et le Tennis de table - 7 %, mais en revanche, les champions, alors la médaille d'or revient, au Sport Canin qui prend + 50 % sur sa subvention par rapport à 2022.

Laurence PICARD

Ils avaient 1000 €

La mauvaise foi n'a pas de limite.

Pascal THIERRY

Le Hand a + 9 % et le football, c'est normal, le football + 6 %.

Dans les associations à vocation sociale, hormis le CCAS bien sûr, on a un global de 48000 € en 2022 et quand on compare, c'est vrai que quand on compare, avec le commerce, par exemple, on a autant pour les associations à vocation sociale que pour le commerce !

Ensuite les associations patriotiques, alors là, cette année quand même, les associations

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

patriotiques en 2022 on leur donne 750 €, en 2023, 3 350 €, donc on multiplie par 4 et demi, grâce aux 2 associations dont Monsieur Boulvrais est le Président. Donc, ben moi, je peux dire que cette année, médaille d'or à Monsieur Boulvrais et à l'Association Patriotique du Fromage !

Laurence PICARD

Pour dire ça franchement, on en arrive à ça ! Moi, ce que je vous dis c'est que nos subventions, on les a maintenues au niveau de l'an dernier et c'est un exercice extrêmement difficile. Les associations ont fait des efforts aussi, elles ont rempli des dossiers. Il y a des années où les associations ont moins de projets que d'autres. La Sté d'Horticulture, l'année où il y a la St Fiacre il y a plus de besoins que quand il n'y a pas la St Fiacre. Cette année, il n'y aura pas la St Fiacre. Donc, nous avons des explications sur les hausses et les baisses. Et, tout ça, une fois de plus, est traité en commission ! On ne peut pas faire ce travail ici, Monsieur Thierry, c'est impossible ! Je ne vais pas répondre à vos provocations, donc on va passer au vote.

Pascal THIERRY

Non mais pour les associations patriotiques quand même !

Laurence PICARD

Vous avez quelque chose contre les associations patriotiques ?

Pascal THIERRY

Moi, je pense qu'il y a d'autres urgences que les associations patriotiques, oui !

Laurence PICARD

Alors là, on n'est pas d'accord !
On va passer au vote.

Pascal FOURNIER

On n'a pas de difficultés à présenter ce tableau. Je l'ai dit, en préambule, 55 % sont fléchés vers le social sur un budget global de plus de 900 000 €, je crois qu'on est pas mal. Et l'ensemble a été traité par les commissions au regard des projets qui étaient proposés.

Laurence PICARD

Très bien, on peut passer au vote ?
Y a-t-il des absentions ? sur ces votes aux subventions ? Madame Canale vous vous abstenez ?

Aude CANALE

Oui, je voulais juste répondre par rapport aux commissions. Vous parlez toujours des commissions, je rappelle quand même (interrompte)

Laurence PICARD

Oui les commissions ! M. Thierry dit à longueur de soirée, qu'il a du temps mais qu'il vienne aux commissions puisqu'il a du temps !

Aude CANALE

Mais Madame Picard, les commissions c'est pas publique, les commissions il n'y a rien d'enregistré.

Laurence PICARD

Ah ! alors c'est parce que vous ne pouvez pas faire du cinéma ! que vous ne voulez pas venir en commissions ?

Aude CANALE

C'est pas du tout ça. Madame Picard c'est que nous souhaitons que les Columériens soient au

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

courant de ce qui se passe aussi !

Laurence PICARD

Et bien, venez en commission, vous aurez les informations ! libre à vous d'en faire ce que vous voulez !

Aude CANALE

Mais à l'Assemblée Nationale, il me semble qu'ils ont des commissions aussi et ils débattent aussi à l'Assemblée Nationale.

Laurence PICARD

On ne va pas débattre ligne par ligne les subventions qui ont été présentées en commission ! Et, ce qui m'étonne le plus c'est que vous êtes, quand même, des élus depuis longtemps, que le mécanisme d'attribution des subventions sur critères et sur dossier a l'air de vous échapper complètement ! Ce qui est quand même hallucinant, ce qui suffirait de regarder déjà, c'est que l'investissement de la Ville à l'égard des associations, a été maintenu et je peux vous dire que c'est une performance, cette année !

Est-ce qu'il y a des abstentions pour les votes aux subventions ?

Pascal THIERRY

On ne va pas s'abstenir Madame, mais c'est insupportable la manière dont vous présentez les choses.

Laurence PICARD

Monsieur, je suis passée au vote maintenant. Des votes contre ? Unanimité je vous remercie. Les Columériens seront contents de savoir que vous avez voté les subventions !

Mme le Maire,

VU l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 prévoyant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an ;

VU la circulaire n° 54395 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'examen des dossiers et les avis formulés dans les diverses commissions ;

CONSIDERANT la répartition des subventions au titre de l'année 2022 ;

PROPOSE

- D'attribuer les subventions au titre de l'année 2023 selon la répartition jointe en annexe.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Attribue les subventions au titre de l'année 2023 selon la répartition jointe en annexe.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

Ne prennent pas part au vote, respectivement :

Mme Laurence PICARD, Présidente du C.C.A.S.,

M. Patrick ASHFORD, Président de l'USMC/Centre d'Initiation Sportive,

M. Daniel BOULVRAIS, Président du Comité d'Entente des Associations Patriotiques et U.N.C. Coulommiers,

Mme Sarah ESMIEU, Présidente du Comité de la Foire aux Fromages et aux Vins.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité .

N° 2023-DEL-041 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX POUR 2023

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Dans le cadre du budget primitif 2023, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux (taxes locales). Pour rappel (interrompu)

Laurence PICARD

On a une délibération sur table.

Pascal FOURNIER

Oui puisqu'elle a changé, donc pour rappel ceux approuvés pour l'année 2022 étaient :

- taxe sur le foncier bâti : 39,49%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

La DGFIP nous a informé le 20 mars, donc le dossier était déjà parti, que les communes ont désormais la possibilité de voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux d'imposition sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires figé depuis 2019 était de 19,13% , il est proposé de le passer à 20,09%, ce qui correspond à une augmentation de 5%.

Comme il avait été énoncé lors du rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice budgétaire 2023. Il est proposé de voter les taux d'imposition 2023 suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 41,47% donc + 5%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,09%

Laurence PICARD

Merci.

Des remarques ?

M. Thierry.

Pascal THIERRY

Oui ça sert franchement à pas grand-chose d'aller en commission, puisqu'on découvre les choses sur la table du conseil ! Vous comprendrez pourquoi on n'est pas toujours aux commissions. Voilà, on va voter contre, parce que nous, on n'est pas d'accord avec votre augmentation des impôts.

Laurence PICARD

Juste pour étayer, on en a déjà parlé au moment du D.O.B. sauf la dernière, qui est arrivée, il y a

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

deux jours. Vous faites vraiment preuve de mauvaise foi.

Je rappelle que le taux communal n'a pas augmenté depuis plus de 30 ans et il est sous la moyenne départementale qui est de 45,24. J'ai quelques exemples de communes Seine et Marnaise, de même strate que Coulommiers, qui ont des taux supérieurs aux nôtres. Alors vous avez Cesson 49,65. Je rappelle qu'on passe à 41,47. Lognes est à 53. St Fargeau Ponthierry à 43,84. Lieusaint 48,72. Donc, même certaines communes, amies de votre côté, Dammartin en Goële 49,5; Montévrain 52,08; Montereau 53,83. On pourrait reporter indéfiniment mais si on veut continuer à investir et avoir des projets, à savoir, qu'on a déjà fait un maximum d'économies de tous les côtés, là où on pouvait les faire, on est un peu contraint de travailler dans ce sens là, d'augmenter les taux même si ça ne fait plaisir à personne ! Mais j'allais dire, on augmente que, de 5 % et du coup ça reste quand même compliqué et on aura l'occasion d'en parler dans la présentation du budget.

Pascal THIERRY

Là-dessus, Madame si je peux dire enfin y a quand même les taux communautaires qui eux aussi augmenteront et voilà ! Taux communal, taux communautaires.

Laurence PICARD

Les taux communautaires, c'est très bas. ça représente un tout petit montant pour les ménages. Là, l'augmentation de 5 % pour la ville de Coulommiers, pour un foyer moyen, c'est 40 €/an pour un foyer moyen de 4 personnes.

Pascal THIERRY

Pour les foyers modestes, à force, ça finit par faire beaucoup !

Laurence PICARD

Bien sûr on est tous d'accord, maintenant il faut agir il faut continuer à investir.

Pascal FOURNIER

Et présenter un budget à l'équilibre.

Laurence PICARD

En plus !

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Mme Thébault.

Emilie THEBAULT

Du coup ça représente combien en euros ?

Laurence PICARD

Je viens de vous dire 40/an

Emilie THEBAULT

Oui mais en global ?

Laurence PICARD

A peu près 800 000.

Emilie THEBAULT

Et vous avez pensé à instaurer une taxe de publicité pour éviter justement que ce soit les particuliers qui sortent les sous ?

Laurence PICARD

Il y en a une ? taxe ? Ah non, on a un règlement publicitaire, qu'on a bien du mal à faire respecter

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'ailleurs, mais pas de taxe.

Emilie THEBAULT

Pourtant on a une grosse zone commerciale, ce serait une source importante.

Laurence PICARD

C'est notre soutien à l'économie et à l'emploi.

Pascal THIERRY

Madame la taxe sur la publicité, on l'a eu à une période et vous l'avez exonérée.

Pascal FOURNIER

On n'a pas voté de taxe sur la publicité locale et c'est notre façon de soutenir l'économie de la Ville.

Laurence PICARD

Vous confondez avec la taxe d'aménagement peut-être ?

Pascal THIERRY

Non, non.

Laurence PICARD

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Y a t-il des abstentions ? des votes contre ? Merci.

Madame Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2313-1 et suivants, L.2331-3 ;

Vu le Code général des Impôts ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu la récupération en 2023 par les communes du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Considérant les attendus par délibération sur le vote de ces trois taxes ;

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2022 s'établissaient de la manière suivante :

- taxe sur le foncier bâti : 39,49%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

Considérant que le taux d'imposition sur taxe d'habitation sur les résidences secondaires figé depuis 2019 est de 19,13% ;

Considérant le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice budgétaire 2023.

PROPOSE

De voter les taux d'imposition 2023, soit :

- taxe sur le foncier bâti : 41,47%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,09%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De voter les taux d'imposition 2023, comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 41,47%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,09%

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 voix contre (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM), .

N° 2023-DEL-042 - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Laurence PICARD

Alors la suite, encore Pascal.

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Reprise anticipée des résultats du budget principal 2022.

Oui, préalables au vote du budget, les reprises anticipées sur le total de l'excédent de la section de fonctionnement porte sur un montant de 1 357 515,79 euros.

On vous propose d'affecter une partie de cet excédent de fonctionnement 2022, soit 920 620,79 € au compte 1068 du budget primitif 2023 afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

De laisser la différence de 436 895 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement permettant de participer à son équilibre.

Enfin l'excédent de la section d'investissement porte sur un montant de 2 585 390,70 €, on vous propose de le flécher sur la section investissement, soit, 2 902 014,66 € qui seraient repris au compte 01 en excédent d'investissement reporté sur le budget 2023.

Bien entendu, lorsque le C.A. sera connu, il conviendra d'ajuster s'il y avait une différence entre nos excédents et le C.A.

Laurence PICARD

Des questions ?

Pas de question. Des abstentions ? Pas de vote contre ? Merci.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2311-5,

Vu l'instruction comptable M14 et la construction budgétaire de l'exercice 2022,

Vu les états des restes-à-réaliser au 31 décembre 2022 établis par l'ordonnateur,

Vu les états des restes à réaliser visés par le comptable public,

Considérant le principe de reprise anticipée du résultat de l'exercice précédent sans attendre le vote du compte administratif,

Considérant les résultats de l'exercice 2022 justifiés par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, intégrant les restes à réaliser de 2022, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant également que si, finalement, le compte administratif 2022 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Considérant le principe d'affectation totale ou partielle de l'excédent de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement et par voie délibérative.

PROPOSE

- De constater par anticipation les résultats du budget général de la Ville de l'exercice 2022 comme suit :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Un total d'excédent de la section de fonctionnement 2022 de 1 357 515,79 €
- Un total d'excédent de la section d'investissement 2022 de 2 902 014,66 €
- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2022, soit 920 620,79 € au compte 1068 du budget primitif 2023 de la Ville afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.
- De laisser la différence de 436 895 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement permettant de participer à son équilibre.
- De dire que le résultat de la section d'investissement, soit 2 902 014,66 € sera repris au compte R001 « excédent d'investissement reporté » du budget 2023,
- De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2022 feront l'objet d'une régularisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De constater par anticipation les résultats du budget général de la Ville de l'exercice 2022 comme suit :
 - Un total d'excédent de la section de fonctionnement 2022 de 1 357 515,79 €
 - Un total d'excédent de la section d'investissement 2022 de 2 902 014,66 €
 - D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2022, soit 920 620,79 € au compte 1068 du budget primitif 2023 de la Ville afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.
 - De laisser la différence de 436 895 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement permettant de participer à son équilibre.
 - De dire que le résultat de la section d'investissement, soit 2 902 014,66 € sera repris au compte R001 « excédent d'investissement reporté » du budget 2023,
 - Précise que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2022 feront l'objet d'une régularisation.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-043 - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2023

Laurence PICARD

Alors on passe à l'adoption du budget 2023, Pascal.

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Le Budget 2023, vous rappeler déjà le DOB où l'essentiel de nos caractéristiques de la construction budgétaire vous ont été présentées, le contexte économique mais aussi le besoin de renforcer la section de fonctionnement, et on va vous le décrire maintenant.

En fonctionnement, on a un budget qui présente un montant de 22 514 116 € tandis qu'en investissement le budget porte sur un montant de 14 578 010,35 € y compris les restes à réaliser. En fonctionnement pour les dépenses réelles qui portent sur un montant de 20 525 586, les dépenses d'ordre pour 1 817 284 €. L'autofinancement porte sur 171 246 € soit un total de 22 514 116 euros.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour les recettes de fonctionnement, on a un solde d'exécution à hauteur de 436 895, des recettes réelles de fonctionnement pour 21 599 689 euros, des recettes d'ordre pour 477 532, soit un total à l'équilibre avec les dépenses de fonctionnement de 22 514 116 euros.

S'agissant de la section investissement : les dépenses réelles portent sur un montant de 10 928 620,50 €, les dépenses d'ordre sur un montant de 618 532 €, des restes à réaliser pour 3 030 948,85 €, soit un total de 14 578 101,35 €.

S'agissant des recettes, on a un autofinancement à hauteur de 171 246 € qu'on vient de voir de l'autre côté en fonctionnement, des recettes d'ordre de 1 958 284 €, l'affectation du résultat et on vient de le voir dans les reports, pour 920 620,79 €, des recettes réelles pour 2 094 463 €, des restes à réaliser pour 2 097 436,34 €, pour les opérations d'ordre, un solde d'exécution reporté pour 2 902 014,66 €. Il conviendrait pour équilibrer la section, avec un niveau d'investissement de 14 578 101 € d'emprunter 4 434 036,56 €.

Après arbitrage budgétaire et surtout si l'on valide le fait qu'il y a un emprunt que l'on devra prendre, emprunt qu'on vous annonce à hauteur de 4 434 036 €, il y a une fraction importante qui est destinée, on l'a évoqué au Fonds Friches qu'on veut réhabiliter à Brodard afin de pouvoir louer, donc là, cet emprunt sera couvert par la location à terme. L'emprunt réel pour réaliser nos investissements, cette année, porte plutôt sur un montant de 2 000 100 afin de pouvoir couvrir les besoins d'investissements.

Détail peut-être des recettes de fonctionnement :

On l'a évoqué, effectivement, on va avoir impôts et charges pour 14 373 546 euros qui sont les fonds compensateurs, les dotations intercommunales le FPIC, les fonds de soutien, le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR, la taxe sur les droits d'enregistrement TADE, le fait que notre fiscalité augmente.

Les dotations sont à hauteur de 5 072 303 euros. Il s'agit des dotations forfaitaires pour les communes, la dotation de solidarité urbaine et celle du fonds de péréquation, le FCTVA, vous le savez, qu'on récupère à la faveur des travaux qu'on fait en régie mais aussi les subventions départementales pour la structure d'enseignement artistique, la participation de la CAF et autres fonds de concours.

Toujours dans les recettes de fonctionnement les autres produits de gestion courante, à hauteur de 227 350 euros, ce sont nos loyers, les bâtiments communaux, les locations temporaires des salles, les indemnités journalières pour lesquelles on reçoit la compensation, les versements de l'excédent des associations par exemple le Nids à Longchaumois qui nous a versé son excédent.

Produits financiers, 300 c'est sur le legs Troquet. Produits exceptionnels 1000 € c'est l'annulation d'un mandat sur exercices antérieurs. Reprise sur provisions, on l'évoquait tout à l'heure, à chaque fois, désormais la TP nous demande de faire une provision pour couvrir les risques de non-paiement. On reprend la provision qui était faite à hauteur de 21 400 € et on verra qu'on va revoter une provision semi-budgétaire pour couvrir toujours les risques de créances irrécouvrables.

Résultat d'exploitation reporté 436 895 €.

Une part du résultat cumulé de la section de fonctionnement estimé provisoirement à 1 357 515,79 €, il est gardé une somme de 436 895 € pour équilibrer la section de fonctionnement.

Enfin des recettes d'ordre à hauteur de 477 532 € qui correspondent aux travaux en régie et aux amortissements des subventions.

Maintenant on va passer aux dépenses réelles de fonctionnement :

Au chapitre 11, on a les charges à caractère général, pour 6 613 925, ça correspond aux fournitures et aux consommables, aux travaux d'entretien du patrimoine, aux interventions en faveur du sport, scolaire, de l'enfance, de la jeunesse, du musée, de la bibliothèque.

Les charges à caractère général, elles ont augmenté de 7,1 % par rapport au total des crédits 2022 du fait des coûts supplémentaires répercutés par les fluides, la gestion et la maintenance du chauffage dont tarifs augmentent. Les charges de personnel et frais assimilés portent au chapitre 12 sur un montant de 11 860 000 €. Là, on a une augmentation de 4,7 % par rapport à 2022,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

notamment du fait de l'augmentation des salaires de 3,5 % due à la revalorisation du point d'indice et aussi à l'ensemble des charges de 2023 qui vont augmenter.

Autre charge de gestion pour 1 678 061 €, c'est entre autres, le versement aux différents syndicats tels que le SDIS et aux associations, à la Régie culturelle. Enfin, l'accompagnement des projets jeunes et le remboursement des trop-perçus aux familles, enfin tout un tas de petites sommes qui font qu'à terme, on a quand même 1 678 000 euros sur les autres charges courantes.

La charge financière, vous savez la charge financière c'est les intérêts de la dette. Elle va porter sur un montant de quatre 344 600 euros. Donc les intérêts de la dette pour les intérêts et les intérêts courus non échus pour 343 500 euros, des frais à caractère financier pour 1 100 € et on va être vigilant puisque, bien que la structure de notre dette est essentiellement constituée d'un emprunt à taux fixe, on a un emprunt qui lui, est assis sur le livret A. Et, on a aussi 3 prêts qui sont appuyés sur des taux variables. Donc, il se peut dans le cadre des DM, qu'on soit amené à ajuster effectivement la charge financière.

La provision pour risques, je l'ai évoqué tout à l'heure, on a récupéré 21 100 € et on doit provisionner 23 000 €, c'est une charge semi-budgétaire que l'on sanctuarise auprès de la TP pour pouvoir répondre, absorber ces irrécouvrables.

Enfin, les dépenses concernant les opérations d'ordre, qui portent sur un montant de 1 817 284 € qui constituent les dotations aux amortissements et la quote-part aux subventions amorties en 2023. Ces opérations représentent une augmentation de 22,9 %. Notamment, on prend aussi en compte, de manière un peu précautionneuse, le fait que désormais les amortissements se font dès lors qu'on réceptionne le bien. Ce qui fait qu'on doit, effectivement, s'attendre à devoir amortir des biens au cours de l'année et non pas l'année N+1 comme c'était le cas auparavant, ça c'est la M 57 qui induit cette nouvelle réglementation.

Donc, un total sur le fonctionnement qui porte sur 22 514 116 euros équilibré d'une part parce que nous avons augmenté la fiscalité. Nous sommes aussi dans l'attente précautionneuse du filet sécurité, à hauteur de 350 000 euros. On escompte quand même plus puisque nous répondions à tous les critères. Là aussi, nous sommes au budget primitif et nous le construisons de façon prudentielle y compris sur le fonctionnement.

On va passer sur l'investissement qui porte sur un montant global de 14 578 101 euros et 35 centimes répartis comme suit :

Les dépenses d'équipements qui représentent 9 217 300 € avec notamment :

- les achats de matériel de tous les services
- la reprise de concessions de cimetière et de cases de columbarium : 64 200 €
- des achats de matériels et travaux d'amélioration des équipements sportifs : 170 300 €
- des achats de 4 véhicules pour 132 000 €
- des travaux de plantations ou d'aménagement des espaces verts : 125 060 €
- des travaux de voirie pour 3 729 220,50 €, notamment incluses les opérations d'envergure comme :
 - travaux d'enfouissement avenue Jehan de Brie 3^{ème} tranche
 - Boulevard du Docteur Lorimy
 - Réfection de la place St Denis rue de la pêche et Bertrand Flornoy
 - Place du marché
 - Avenue de Strasbourg aménagement de liaisons douces
 - Promenade du bord de l'eau aménagement de liaisons douces
 - Ile aux oiseaux aménagement de la passerelle piétonne
- des travaux de bâtiment pour 3 824 780 €, notamment :
 - aménagement et isolement du local 4500 (anciens locaux Brodard)
 - l'agrandissement du local police municipale
 - poursuite des travaux de l'ancienne Banque de France

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- réhabilitation de l'espace Lafayette
- la mise en sécurité de la Commanderie
- des travaux d'informatique pour 686 910 €, notamment :
 - achat de matériels et travaux de câblage divers
 - étude de portée et panneaux photovoltaïques CTM
 - la poursuite de la vidéo protection

Le point important dans les dépenses et qui est le premier point que nous devons honorer c'est le remboursement du capital de la dette pour 1 701 320 €. Parce que globalement, on se désendette tous les ans.

L'ensemble des dépenses d'investissement représente 14 578 101,35 €

Pour ce qui est des recettes d'investissement, elles s'élèvent à 1 736 499 € :

- Des dotations et subventions :
 - le FCTVA, les taxes d'aménagement pour 610 000 €
 - les amendes de police, les subventions nouvelles pour 940 688 € notamment pour la vidéo protection, les réserves du musée, le parc paysager ile aux oiseaux, réhabilitations des rues commerçantes, les city stades.
 - le recouvrement des dépôts et cautionnements versés pour 10 000 €.
 - L'affectation du résultat de l'exercice 2022 :
- Un projet de délibération propose avant le vote du budget 2023 de se prononcer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement en faveur de la section d'investissement (compte 1068).
- la part affectée à l'investissement (compte 1068) : 920 620,79 €
 - l'excédent d'investissement pour 2 902 014,66 €

Puis, les restes à réaliser sont de 2 097 436,34 € et concernent les subventions pour :

- La Microfolie,
- La réhabilitation ancien bâtiment Brodard,
- L'acquisition d'un véhicule de police,
- La halle des sports,
- Le stationnement intelligent,
- La Banque de France
- Le parking des coupe-oreilles
- L'éclairage public rue Elvert/Hugo

Enfin des opérations d'ordre :

- pour 1 958 284 € (les opérations concernant les amortissements d'immobilisations, l'amortissement pour perte de change sur l'emprunt suisse, les frais d'intégration des études et des insertions et le remboursement des avances liées aux marchés publics).
- pour 171 246 € (l'Autofinancement de la section de fonctionnement)

Pour couvrir les dépenses d'investissement, le budget BP2023 aura recours à l'inscription d'un emprunt de près de 4,4 M€ mais je vous ai expliqué le détail dans lequel nous serons amenés à recourir à cet emprunt.

Donc, un ensemble de recettes d'investissement qui représente, à l'équilibre, en allant chercher l'emprunt : 14 578 101,35 €.

Laurence PICARD

C'est bon ? merci Pascal, c'était un budget difficile à faire. Je remercie bien sûr Pascal Fournier, l'adjoint aux finances, les services qui travaillent pour les finances de la ville, notre Dgs, tous les élus qui ont fait les efforts nécessaires pour que nous arrivions à boucler ce budget. Je rappelle, parce que je ne vous l'ai pas dit, mais il y a une étude qui a été menée par la Banque Postale en partenariat avec l'association des Maires de France qui révèle que l'indice des prix des dépenses

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

communales a augmenté de 7,2 % en un an. Donc la situation est quand même très compliquée. Nous devons faire face à beaucoup de problèmes tout en conservant nos services à la population et nos investissements, je le rappelle. Voilà, donc y a t-il des prises de parole ? Pas prise de parole, on passe au vote.

La délibération propose d'adopter le budget principal 2023 de la ville de Coulommiers arrêté à la somme de 37 092 217,35€ dont 14 578 101,35 en investissements, y compris les restes à réaliser, et , 22 514 116 euros en fonctionnement, de voter les crédits par chapitres tant en investissement, qu'en fonctionnement, d'autoriser la fongibilité des crédits par virements de crédits d'un chapitre un autre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section et d'adopter l'ensemble des annexes jointes. Y a t-il des abstentions ? des votes contre ? Je vous remercie.

Mme le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 de février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-DEL-092 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu les nouvelles modalités apportées par la M57 dont la fongibilité des crédits uniquement basée sur les dépenses réelles et hors celles relatives aux dépenses de personnel,

Vu la délibération n°2023-DEL-014 du 13 février 2023 portant sur le débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023 joint à la présente délibération

Vu les annexes jointes à la présente délibération,

PROPOSE

- d'adopter le budget principal 2023 de la ville de Coulommiers arrêté à la somme de 37 092 217,35 € dont 14 578 101,35 € en investissement (y compris les restes à réaliser) et 22 514 116 € en fonctionnement

- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement,

- d'autoriser la fongibilité des crédits par virement de crédits d'un chapitre à un autre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section,

- d'adopter l'ensemble des annexes jointes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget 2023 de la ville de Coulommiers et ses annexes pour les montants indiqués et dans les conditions définies ci-dessus,

- VOTE les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,

- AUTORISE la fongibilité des crédits par virement de crédits d'un chapitre à un autre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section,

- ADOPTE l'ensemble des annexes jointes,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

N° 2023-DEL-044 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE

Laurence PICARD

Constitution d'une provision semi budgétaire, c'est encore Pascal.

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Oui cette provision semi-budgétaire, je l'ai évoqué à la présentation du budget, Cette provision pour risque constitue une méthode comptable pour la prise en compte d'un risque identifié, c'est la TP qui nous la demande.

On inscrit donc, en dépenses au chapitre 68 pour le montant de 23 000 € ; Tandis qu'en recettes, on vient de le voir, au chapitre 78 on reprend les 21 400 €.

Par mesure de simplification, il convient de préciser que les écritures seront passées en fin d'année budgétaire 2023 après un bilan et en coordination avec le comptable public.

La somme de 21 400 € constituera le solde des provisions déjà constituées sur les exercices précédents. La somme prévisionnelle de 23 000 € sera la limite budgétaire de constitution d'une nouvelle provision sur la base d'une liste de créances non recouvrées fournie par le comptable public. En fait on provisionne un risque et si le risque est inférieur à la provision, c'est ce qui s'est passé l'année dernière, on récupère, là 21 400 € et on provisionne 23 000 €. Pourquoi un tel montant ? Parce que certaines années on est arrivé à un tel niveau de créances à recouvrir.

Pour rappel, la somme arrêtée, constitue un versement au comptable public.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'une provision pour ce risque identifié.

Laurence PICARD

Des questions ? Pas de questions.

On passe au vote ?

Madame Le Maire,

Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les dispositions concernant le caractère de dépense obligatoire sur la constitution d'une dotation aux provisions et par voie délibérative,

Vu le vote du budget primitif 2023, précédemment approuvé,

Considérant la présence de créances jugées douteuses et le respect du principe de prudence lors de la préparation budgétaire de l'exercice 2023,

Considérant toutefois les actions du comptable public envers le recouvrement des créances de la ville,

Considérant la pratique comptable de passer les écritures de constat par l'annulation des provisions antérieures existantes d'une part et la passation d'une nouvelle provision élaborée sur la base d'une liste fournie par le comptable public sur les créances non recouvrées, d'autre part,

Considérant le principe de constitution d'une provision pour risque dite semi-budgétaire et constituant le versement physique d'une somme au comptable public.

PROPOSE

- De valider le principe d'annuler les provisions antérieures existantes et de constituer une nouvelle provision sur la base d'une liste des créances non recouvrées fournie par le comptable public,
- De rappeler l'inscription budgétaire au chapitre 68 de la somme de 23 000 € au budget primitif de l'exercice 2023,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'émettre un mandat au compte 6817 dans la limite de cette somme et sur la base d'une liste des créances non recouvrées fournie par le comptable public,
- D'autoriser le Maire ou l'adjoint en charge des finances d'arrêter cette liste pour le passage des écritures comptables correspondantes.

DECIDE

- Valide le principe d'annuler les provisions antérieures existantes et de constituer une nouvelle provision sur la base d'une liste des créances non recouvrées fournie par le comptable public,
- Rappelle l'inscription budgétaire au chapitre 68 de la somme de 23 000 € au budget primitif de l'exercice 2023,
- D'émettre un mandat au compte 6817 dans la limite de cette somme et sur la base d'une liste des créances non recouvrées fournie par le comptable public,
- Autorise le Maire ou l'adjoint en charge des finances d'arrêter cette liste pour le passage des écritures comptables correspondantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) .

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

N°2023-DEC-002 en date du 16 février 2023 : Souscription d'une ligne de trésorerie dite « Interactive » auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France. Montant 1 500 000 €, durée 360 jours, taux d'intérêt révisable Euribor 1 semaine + marge 0,40%.

Vu les articles L.2122-22 4° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération n°2020-DEL-112 du 21 septembre 2020

Date de signature et durée	Objet	Titulaire	Montant total HT
SERVICES			
Signé le 09/01/2023 1 an reconductible 3 fois	Contrat de maintenance des systèmes de climatisation	INDUSFROID 77120 Coulommiers	3 185,00 € par an Soit 12 740,00 € / 4 ans
Signé le 23/01/2023 1 an reconductible 3 fois	Contrat d'entretien de portes sectionnelles, rideaux, grilles, portails métalliques et niveleurs de quais	RDS FERMETURES 77515 Pommeuse	6 000,00 € par an Soit 24 000,00 € / 4 ans
Signé le 07/02/2023	Services d'impression et de livraison des publications municipales :	Imprimerie BEAUDOIN 77120 Coulommiers	Augmentation des prix unitaires ne pouvant dépasser 50 % à

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Avenant 3 : prise en compte de l'impact de l'évolution exponentielle des coûts des matières premières (papier, électricité, carburant, emballages, etc) sur les prix unitaires du marché		chaque commande
Signé le 13/02/2023	Aménagement de locaux à usage de réserves pour le Musée municipal des Capucins - – Lot 2 Installation d'une centrale de traitement de l'air Avenant 1 : Travaux supplémentaires relatifs à l'adjonction de 4 bouches de ventilation et clapets coupe-feu dans les deux zones SAS archives	INDUSFROID 77120 Coulommiers	3 255,04 €
Signé le 20/02/2023	Mission de maîtrise d'œuvre : Réaménagement d'un site industriel situé au centre technique municipal de Coulommiers Avenant 1 : Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	Groupement <u>Sandrine HURTAUX</u> <u>Architecte</u> / Ingénierie Choiséenne / CAPET Ingénierie 77660 St Jean les Deux Jumeaux	143 228,75 €
Signé le 23/02/2023 1 an reconductible 2 fois	Contrat de maintenance des ascenseurs et élévateurs EPMR	TK ELEVATOR FRANCE 49001 Angers	6 851,00 € par an Soit 20 553,00 € / 3 ans

Laurence PICARD

Les Décisions du Maire, des questions ? non.

QUESTIONS DIVERSES

Laurence PICARD

Questions diverses ?

M. Thierry.

Pascal THIERRY

Madame, vous nous avez astiqué, un petit peu, pendant tout le conseil à propos des commissions, moi, j'ai pas vu Monsieur Riester en commission depuis le début de cette mandature, donc je ne vois pas pourquoi, lui, ne viendrait pas et que nous, voilà !

Laurence PICARD

Excusez moi mais il ne me pose pas de questions comme vous ! Bien oui, franchement ! si vous ne posiez pas de questions, je m'en ficherais. Sauf que là, il faut refaire tout le travail des commissions en Conseil Municipal, donc je vous dis, venez en commission !

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Donc, il ne pose aucune question ! ça m'étonne ! bon simplement, ma question c'était justement par rapport à ces commissions, quand on a la commission d'urbanisme à la Communauté d'agglomération on peut y assister en visio-conférence, qu'est-ce qui empêche d'avoir les visio-conférences pour ces commissions ici ?

Laurence PICARD

On l'a pas mis en place c'est vrai mais à la Communauté d'agglomération on a toutes les communes qui ont des problèmes de distance. Le territoire de la Communauté d'agglomération, ça ne vous a pas échappé, il est très étendu. Donc, c'est une commodité. En principe, on pense que les membres de la commission municipale sont Columériens et ont un peu de temps à consacrer à la vie communale.

Pascal THIERRY

Vous savez la retraite c'est 64 ans, on travaille encore Madame ! Donc voilà, on n'est pas toujours là, on a des déplacements.

Laurence PICARD

Non, mais vous me posez des questions, je vous réponds.

Pascal THIERRY

Oui bah moi, j'enchaîne pour vous expliquer nos difficultés.
J'ai une autre question, j'ai vu dans J'Aime Coulommiers que la Microfolie est fermée temporairement, est-ce que je peux savoir pourquoi ?

Laurence PICARD

Alors, tu peux, Jean, expliquer comment ça se passe ? on y maintient les services, bon je te laisse faire.

Jean BARDET

Elle est fermée tout simplement parce que la jeune femme qui était médiatrice à la Microfolie n'a pas souhaité renouveler son contrat donc au moment où on lui proposait le renouvellement du contrat, elle a souhaité exercer des fonctions ailleurs. Donc, voilà on s'est retrouvé sans médiatrice, sans personne pour faire fonctionner, par exemple, le Musée numérique. Donc, on a maintenu tout ce qu'on pouvait maintenir, notamment, les spectacles. On a eu, par exemple, un spectacle récemment. Certainement, pour les activités scolaires, on va faire en sorte qu'elles soient encadrées. On va essayer de palier. C'est quand même un problème technique mais aussi humain bien sûr, donc il nous faut un peu de temps pour remettre en route la Microfolie. Mais, pour l'instant, évidemment, avec le départ de la médiatrice, c'est un peu compliqué.

Laurence PICARD

D'autres questions ? Madame Thébault.

Emilie THEBAULT

Donc, des amis pêcheurs, alertent sur l'absence de gestion locale du Morin. L'ouverture anarchique des vannes engendre de grosses perturbations dans la reproduction des carnassiers, Perches, Brochets et globalement met en danger la biodiversité locale, Grenouilles, Tritons, oiseaux comme leur environnement. Les lignes ne sont pas entretenues, notamment près des abattoirs, le risque d'inondations par défaut d'entretien ne doit pas être négligé. L'absence d'organisme local de surveillance et d'alerte sur d'éventuelles sources de pollution, capable de porter plainte en cas d'actes malveillants, telle qu'une association. D'ailleurs, fin octobre 2022, un habitant a alerté d'une pollution de la Fausse Rivière, au niveau du rond-point de la gare. Y a-t-il eu plainte ? Qui est à l'origine de la pollution ? Avez-vous vous-même porté plainte ? J'ai constaté comme eux, la

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

prolifération particulièrement importante, aussi, de balles de tennis dans l'eau. Peut-être faudrait-il prévoir une clause de non pollution et de ramassage avec le Tennis club ? ou déduire les frais de nettoyage de leur subvention ? Une balle de tennis c'est du caoutchouc naturel vulcanisé mais c'est aussi, plein de colle, de solvants, d'oxyde de soufre, d'agents durcisseurs et de particules de plastique. Une vraie petite bombe polluante. Peut être, aussi, faudrait-il planifier un nettoyage plus régulier des coins du Morin ?

Laurence PICARD

Très bien, on va demander aux joueurs de Tennis de faire attention.

Sinon, sur le reste, il y a beaucoup de choses, le nettoyage des berges a nécessité que l'eau soit basse, pendant pas mal de temps. Après, la régulation des vannages, cela ne dépend pas de nous mais du Syndicat d'Aménagement du Grand Morin le SMAGE. Voilà, donc on subit un peu quand il y a de l'eau y'en a, quand y'en a pas, y'en a pas. Quand il y a besoin de faire nettoyer les berges, ce qui a été fait, n'est-ce pas Eric ? Donc, oui ça a été fait et bien fait.

Donc, on demande à ce moment là, on négocie mais c'est tout un travail de l'aval à l'amont. Il y a aussi la police de l'eau qui intervient, ça n'est pas tellement à notre main, si je peux dire.

Emilie THEBAULT

Et, vous avez eu le mot de la fin concernant la pollution qui a eu lieu dans la Fausse Rivière ?

Laurence PICARD

Je ne sais même pas de quoi il s'agit, c'était en octobre ? On parle de quoi ?

Emilie THEBAULT

Alors, il y a eu un dépôt sauvage d'hydrocarbures. Il y a une enquête de menée pour remonter les canalisations, pour retrouver la source. En tout cas, il y a eu la mise en place d'un filet flottant pour éviter que ça s'étende et récupérer les hydrocarbures.

Laurence PICARD

D'accord.

D'autres questions ? Non.

Vous ne voulez pas nous chanter une petite chanson ? Je suis presque déçue (rires)

Aude CANALE

Je pourrais, avec notre nouveau tube sur l'air de "c'est la ouate" mais c'est "la brave" je vous laisse imaginer.

Laurence PICARD

Bon, pas de Karaoké ce soir, tant pis.

Merci beaucoup de votre présence.

A très bientôt.

Séance levée à 21h16

Madame Laurence PICARD
Maire

Monsieur Valentin OUSSELIN
Secrétaire de séance

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE COULOMMIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

1	DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE EGALEMENT ADJOINTE AU MAIRE - INSTALLATION DE CAROLE JANKLEWICZ EN TANT QUE CONSEILLERE MUNICIPALE	2023-DEL-015
2	ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 6EME ADJOINT	2023-DEL-016
3	MODIFICATION DU LIBELLE DE CERTAINES COMMISSIONS MUNICIPALES	2023-DEL-017
4	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE / COMMERCE / ANIMATION / ESPACES VERTS	2023-DEL-018
5	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION JEUNESSE	2023-DEL-019
6	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CAMPUS DE COULOMMIERS	2023-DEL-020
7	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SAINTE FOY	2023-DEL-021
8	DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)	2023-DEL-022
9	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE	2023-DEL-023
10	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION SOLIDARITES / INSERTION	2023-DEL-024
11	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION HANDICAP	2023-DEL-025
12	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION PREVENTION / SECURITE / MOBILITE / PROPRETE URBAINE	2023-DEL-026
13	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION TRAVAUX, BATIMENTS, VOIRIE, COMMANDE PUBLIQUE	2023-DEL-027
14	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE ET DES FETES	2023-DEL-028
15	CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DIT LE NID A LONGCHAUMOIS	2023-DEL-029
16	COMPLÉMENT À L'AVENANT AU PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DU FAC (FONDS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL DU DÉPARTEMENT)	2023-DEL-030
17	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU	2023-DEL-031

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DISPOSITIF RÉGIONAL DE SOUTIEN À LA
RECONQUÊTE DES FRICHES FRANCILIENNES

18	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - MESURE POUR LE RECYCLAGE FONCIER	2023-DEL-032
19	AVENANT À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'EPF ILE-DE-FRANCE	2023-DEL-033
20	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	2023-DEL-034
21	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF "ÉTÉ CULTUREL"	2023-DEL-035
22	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA COMMANDERIE DES TEMPLIERS	2023-DEL-036
23	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE	2023-DEL-037
24	REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DU BUDGET DE LA RÉGIE DU SERVICE CULTUREL	2023-DEL-038
25	ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DU SERVICE CULTUREL POUR 2023	2023-DEL-039
26	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2023	2023-DEL-040
27	VOTE DES TAUX COMMUNAUX POUR 2023	2023-DEL-041
28	REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2022	2023-DEL-042
29	ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2023	2023-DEL-043
30	CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI- BUDGETAIRE	2023-DEL-044

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES